

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comment.: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

# REVUE AGRICOLE

MANUFACTURIERE, COMMERCIALE ET DE COLONISATION

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE ET DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE

J. PERRAULT,

*Ancien Député de l'Assemblée Législative,*

*Président de l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal,*

*Membre de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Arts et Manufactures du Bas-Canada,*

*Élève diplômé de l'École Impériale d'Agriculture de Grignon et du Collège Royal Agricole de Cirencester,*

*Membre de la Société Impériale Zoologique d'acclimatation de Paris, &c., &c.*

FEVRIER, 1868.

**SOMMAIRE:—Partie Non-Officielle.**—Les premières études du cultivateur—Les amendements nécessaires à la loi d'agriculture—Avantages du système régional—Les Expositions Provinciales, Régionale et de Comté—Projet de loi—Chambre d'Agriculture—Assemblées et fonctions de la Chambre—Conseils Régionaux—Sociétés d'Agriculture de Comtés—Objets et pouvoirs de ces Sociétés—Assemblées et Officiers—Subvention Provinciale en faveur de ces Sociétés—Interprétation et deniers reçus en vertu d'actes antérieurs—Cédule B—Cédule C—La Revue Agricole et le Canadien Agriculturist.—**Travaux de la Ferme.**—Le drainage des terres—Chemins d'hiver—Voitures doubles—Une rencontre sur nos chemins étroits—Les chemins doubles et leurs avantages—Objections et préjugés—Construction des traîneaux—Progress réalisés.—**Matériel et Construction.**—Girouettes offertes en Prime—Exploitation de la tourbe—Exploitation d'Agriculture—Céréales et Hodges.—**Travaux des Sociétés d'Agriculture.**—Le but des Sociétés d'Agriculture—Céréales et grains fourragères—Prantes sarclées—Divers—L'importation de reproducteurs de choix—Adoption des plantes sarclées, fourragères et améliorantes—Voies et moyens—Terres les mieux cultivées—Prairies et pâturages—Exposition de Comté—Espèce chevaline—Espèce bovine—Espèce ovine—Espèce porcine—Beurre—Manufactures domestiques—Instruments aratoires—Parti de labour—**Animaux de la Ferme.**—Soins aux animaux domestiques—Les bœufs—Les vaches—Les attelages—Engraissement des oies—Nourritures—Importance des fourrages.—**Economie Domestique.**—Orgues offerts en Primes—Orgues Américains offerts en Primes par la "Revue Agricole."—**Revue Commerciale.**—Comptabilité Agricole—Marché des bois de corde—Prix du Marché de détail de Montréal—Marché aux bestiaux—Marché au foin—Marché des cuirs—Annonces.

## GRAVURES.

Gravures No. 22 à 35—Collection de girouettes de Cushing et White, dorées avec des feuilles d'or à vingt-trois carats.

Gravures No. 36 à 50—Collection de girouettes de Cushing et White, dorées à 23 carats.

Gravures de 51 à 65—Collection de girouettes de Cushing et White, dorées à 23 carats.

Gravure No. 66—Hache-paille à tranchants verticaux.



SPARGERE COLLECTA.

BUREAUX A L'IMPRIMERIE DE JOHN LOVELL, RUE ST NICHOLAS,  
MONTREAL.



# GUERISON

Certaine, Sure et Prompte,

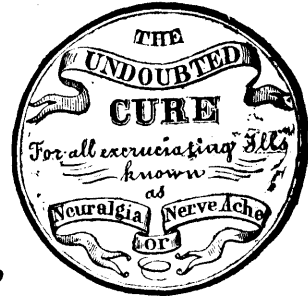
DE LA

# NEURALGIE,

ET DE

## TOUTES LES MALADIES NERVEUSES.

### LES EFFETS SONT MAGIQUES.



C'est un REMÈDE INFALLIBLE dans tous les cas de Neuralgia facialis. Guérison parfaite bien souvent en moins de vingt quatre heures, en prenant seulement, 2 ou 3 pilules. Aucune espèce de Névralgie ou de maladie nerveuse n'a encore résisté à ce REMÈDE ÉTONNANT.

Même dans les cas les plus extrêmes de Névralgie Chronique et de dérangement nerveux général, de plusieurs années de durée, affectant tout le système, l'usage des pilules Névralgiques pendant quelques jours, ou au plus pendant quelques semaines, donne toujours le soulagement le plus étonnant, et avec de très-rares exceptions détermine toujours une guérison complète et permanente.

Elles ne contiennent aucune substance le moins nuisible, même au système le plus délicat et peuvent toujours être employées avec LA PLUS GRANDE SURETÉ.

Depuis longtemps plusieurs de NOS MÉDECINS LES PLUS ÉMINENTS en font un constant usage, les recommandant unanimement et sans réserve.

Les personnes qui suivent, entre plusieurs milliers de nos concitoyens, témoignent de leur étonnante EFFICACITÉ.

Ayant employé personnellement les *Pilules Névralgiques Universelles ou Tic Dououreux* du Dr. Turner, et les ayant recommandé dans un grand nombre de cas à mes patients affectés de Neuralgie, j'ai trouvé que sans exception elles faisaient tout le bien que réclament les propriétaires.

J. R. DILLINGHAM, Dentiste.

12 Winter Street, Boston, Février 18, 1867.

R. W. NEWELL, M.D., No. 3 Staniford Street, Boston, à la date du 14 juillet 1864 dit: "Je connais les pilules dites: *Névralgiques Universelles ou Tic Dououreux* et après en avoir usé avec succès, je suis autorisé à leur donner mon approbation."

MR. J. M. R. STORY, pharmacien depuis 20 ans dans cette ville et pendant les trois années de guerre, attaché aux hopitaux du gouvernement Américain dit: "Je connais depuis 20 ans les *Pilules Névralgiques Universelles du Dr. Turner*. Je les ai vendues, employées personnellement et je ne connais pas un cas où elles n'aient pas donné de soulagement. Mes pratiques m'ont déclaré qu'elles ne vaudraient pas se passer de ces pilules fussent-elles à \$10 chacune. Je les considère comme le remède le plus efficace et le plus précieux pour la Névralgie et les maladies nerveuses qu'il y ait dans le monde."

MR. WYZEMAN MARSHALL—bien connu de tous ceux qui sont familiers avec l'art dramatique dans ses plus grands succès dit: "Grâce à votre impayable découverte, je suis maintenant heureusement guéri de la *Névralgie*."

JOHN S. DAMRELL, Ingénieur en Chef du Département du Feu de Boston, dit en juin 1866: "Sans cesse exposé, le

jour et la nuit, au froid et à l'humidité, dans ma position d'attaché au Département du Feu de cette ville, j'ai contracté la maladie connue sous le nom de Névralgie ou Tic Dououreux. J'ai employé vos pilules et obtenu un grand soulagement. Je n'hésite pas à les recommander comme infiniment précieuses.

MR. WM. CALDER, de la Police secrète de Boston déclare: "Une boîte de *Pilules Névralgiques du Dr. Turner*, m'a entièrement guéri d'une Névralgie très-sérieuse. Je ne puis trop les recommander."

NEWTON, Mars 25, 1867.

MESSIEURS TURNER & CIE.—Depuis longtemps un de mes parents souffrait beaucoup de Névralgie. La souffrance était presque insupportable. Après avoir essayé de tous les médicaments, nous avons employé depuis quelques mois vos pilules Névralgiques. Elles ont parfaitement réussi et il ne reste plus rien de la maladie. Je recommande avec plaisir vos pilules à toutes les personnes qui souffrent de Névralgie.

Tout à vous,  
F. W. PELTON, Conseiller en Loi.

FRÉDÉRIC A. WILKINS, ancien trésorier de la Compagnie du Gaz de Boston nous écrit: "Vos pilules me furent d'abord recommandées par un médecin; et pendant plusieurs années j'ai été dans l'habitude de m'en servir dans ma famille. Ma mère ayant souffert de Névralgie en a reçu beaucoup de soulagement. Moi-même j'en ai reçu obtenu un bien considérable et je ne considère pas ma famille en sûreté sans une boîte de ces précieuses pilules à sa disposition."

Envoi par la maille sur réception du prix de vente et des frais de Poste.

Une boîte	\$1.00	Frais de Poste, 6 cents.
Six boîtes,	5.00	" 27 "
Douze boîtes,	9.00	" 48 "

Ces pilules sont vendues par tous les pharmaciens en gros et en détail, aux Etats-Unis, et par

**TURNER & CIE., Seuls Propriétaires,**  
120 Tremont Street, Boston, Mass.

# R. R. R. PILULES.

**PILULES DU DR. RADWAY.**—Dose.—  
Pour régulariser le foie, l'estomac, les entrailles, et pour promouvoir la digestion, UNE PILULE le SOIR; pour les maladies obstinées et chroniques, 4 à 6 les 24 heures.

**LES PILULES DU DR. RADWAY SONT COMPOSEES D'EXTRAITS VEGETAUX**, extraits d'une gomme sucrée et forment la meilleure, la plus prompte et la plus sûre médecine purgative, apéritive, anti-bilieuse et cathartique connue à la science médicale.

Une seule des pilules du Dr. Radway contient plus du principe actif de guérison et agit plus vite sur le Foie, les Entrailles, l'Estomac, les Rognons, la Vessie, le Sang, &c., que quatre ou six des Pilules purgatives cathartiques ordinaires qu'on vend sous différents noms, ou que dix grains de blue-mass.

**VRAI CONFORT POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES AFFLIGES DE LA CONSTIPATION ET DE LA PARALYSIE DES ENTRAILLES.**

UNE A TROIS DES PILULES DU DR. RADWAY toutes les 24 heures assureront une évacuation régulière des entrailles. Des personnes qui pendant vingt ans n'avaient pas joui d'un fonctionnement naturel et avaient été obligées de recourir aux injections ont été guéries par quelques doses des Pilules de Radway.

# 1 MEILLEUR QUE 10 SARSPAREILLE! Le principe curatif de la Sarspareille entre pour une large part dans la composition du **RESOLUTIF R. R. R.**

Une bouteille du Résolutif vaut mieux que dix grandes bouteilles de la Sarspareille.

Le Résolutif R. R. R. guérit avec une rapidité étonnante chaque forme de maladie chronique, scrofuleuse ou de la peau, et extermine toute la corruption du système humain.

Le Résolutif Rénovateur, si on l'emploie dans les Maladies suivantes, guérira positivement le patient des:

Maladies de la Peau, Carie des Os, Humeurs dans le Sang, Maladies Constitutionnelles, Chroniques et Scrofuleuses, Scrofules, Pièvres, Ulcères, Erysipèles, Rachitisme, Calvitie, Maux de Jambes, Chancres, Tumeurs Glandulaires, Tumeurs Blanches, Furoncles, Nodus, Maux d'Oreilles, Maux d'Yeux, Écoulements des Oreilles, Ophthalmie, Gale, Débilité Constitutionnelle, Décadence du Corps, Eruptions de la Peau, Boutons et Pustules, Tumeurs, Affections Cancéreuses, Dyspepsie, Névralgie, Rhumatismes, Gouttes Chroniques, Maladies des Rognons, de la Vessie, de l'Urethre, Resserrements, Difficulté d'urine, etc.

**Humeurs et Maux de toutes Sortes.**  
Les Dames trouveront en quelques jours un grand soulagement dans ce remède et par conséquent la guérison. — Prix, \$1 la bouteille—6 bouteilles pour \$5.— A vendre par les pharmaciens—87 Maiden Lane, N. Y. et 439 rue St. Paul, Montréal.

# R. R. R. 90 sur 100

**DES MORTALITES** qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, qu'elle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes douleurs, maux et infortunes soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambe, les bras, le rhumatisme, la névralgie, la fièvre et l'ague le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphtérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac, avec du Récupérateur Rapide (si vous avez l'Ague ou la Fièvre Intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Prix du R. R. R., 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.  
**RADWAY & CIE.,**  
87 Maiden Lane, New York,  
430 Rue St. Paul,  
Coin de la Rue St. François-Xavier,  
Montréal.

## MACHINE A TORDRE UNIVERSELLE ET MACHINE A LAVER DE DOTY.

\* La machine à tordre universelle avec roues à engrenage a obtenu le premier prix par le vote unanime du Jury de la grande Exposition de la Nouvelle Angleterre en 1866, après l'essai le plus munitieux de toutes les machines présentées au concours.

### LA MACHINE A TORDRE UNIVERSELLE

Fut déclarée supérieure à toutes les autres

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRE, EN 1862.

Elle a mérité le premier prix aux dernières grande Exposition de l'Institut Américain de New York, en 1863 et 1865. A chacune des Expositions des Etats qui suivent, elle a également reçu le

#### PREMIER PRIX.

NEW YORK	1862	1863
VERMONT	1863	1866
NEW HAMPSHIRE	1863	1866
PENNSYLVANIA	1863	1864
OHIO	1863	1865
MICHIGAN	1864	1866
INDIANA	1863	1864
ILLINOIS	1863	1864
IOWA	1863	1864
WISCONSIN	1864	1865
MINNESOTA	1864	1866
MISSOURI	1865	1866
KENTUCKY	1865	1866
CONN. RIVER VALLEY FAIR	1864	1864
CHAMPLAIN VALLEY FAIR	1864	1864
MECHANICS' INSTITUTE, Boston	1865	1865



Les manufacturiers la garantissent bien supérieure à toutes les autres. Plus d'un million de machines à tordre universelles ont été vendues, ce qui fait une vente plus considérable que celles de tous les autres manufacturiers. Leur fabrication est si bonne qu'elles n'exigent pas de réparation pendant plusieurs années. La machine à tordre universelle a vraiment donné satisfaction universelle. Elle tord les effets presque secs, sans que les tissus les plus délicats en souffrent. En vendant la machine à tordre universelle nous avons eu une demande considérable pour une bonne machine à laver et connaissant.

### LA MACHINE A LAVER DE DOTY.

Comme la meilleure, nous achetâmes le brevet d'invention, et nous l'offrons maintenant au public avec la certitude qu'elle donnera satisfaction partout où elle sera employée. La machine à laver de Doty a mérité le premier prix, à la grande Exposition de la Nouvelle Angleterre en 1866, après l'essai le plus sérieux de toutes les machines présentées au concours. Aux Expositions des Etats de New York, Pensylvanie, Vermont, Michigan, Wisconsin, Iowa, ainsi qu'à la grande Exposition de l'Institut Américain elle a mérité les premiers prix. Ce sont les machines les moins coûteuses et les meilleures pour laver et tordre. La machine à laver, avec une savonneuse bouillante, exempte les trois quarts du travail et du temps; nettoie parfaitement et ne fait aucun mal aux effets.

R. C. BROWNING—Agent général. No. 32 Portland St. New York.

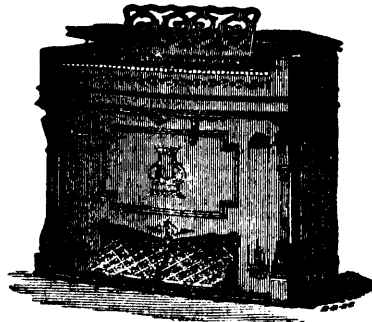
S. D. & H. W. SMITH.

# ORGUES AMERICAINS.

SIBERIA OTT, Agent en gros et en detail, 783 Broadway, N.Y.

Vis-a-vis le celebre magasin de A. T. STEWART, coin de la 10me rue.

L'INSTRUMENT  
LE PLUS PARFAIT  
ET  
LE PLUS ELEGANT  
DU MONDE  
POUR  
LE FOYER DOMESTIQUE.



L'ORGUE  
AMERICAIN  
DEVELOPPE LE GOUT  
ET  
ELEVE L'AME  
PAR SA  
CONSTRUCTION ELEGANTE  
ET  
SES SONS HARMONIEUX.

Apparence generale des ORGUES AMERICAINS, Nos. 1 a 26.

C'EST AVEC LA CONFIANCE LA PLUS ENTIERE que nous attirons l'attention du public sur les Orgues Americains depuis si longtemps en demande dans les familles. Grâce à des perfectionnements récents, ils s'adaptent à tous les genres de musique mais spécialement à la musique sacrée, avec ses tons soutenus et harmonieux.

Les ORGUES AMERICAINS distancent leurs rivaux sur plusieurs points importants. Ils sont supérieurs par le son plein, ample et puissant obtenu par la disposition des anches qui s'ouvrent dans une boîte vibrante et donnent ainsi un ton magnifique qui ne se rencontre pas dans les autres instruments, l'orgue Américain possédant seul cette disposition. Ils sont encore supérieurs en expression, élasticité du doigter, aussi excellent-ils dans la musique à temps accéléré. Depuis le son le plus léger, jusqu'aux accords puissants remplissant la nef d'une vaste église, tout est possible sur cette instrument de choix.

A l'aide du TREMOLO, l'artiste obtient cette musique dont chaque note fait vibrer les cordes les plus sensibles du cœur, fait sur l'âme une si vive impression. Un perfectionnement récent permet également en faisant jouer une pédale, de moduler le son de l'instrument depuis le Pianissimo jusqu'au Fortissimo.

Avec tous ses perfectionnements, l'Orgue Américain excelle en expression, variété et puissance et possède toutes les qualités d'un orchestre complet et rendant admirablement tous les effets d'orchestre.

Ces instruments sont d'une construction supérieure dans tous leurs détails. Les soupapes sont faites de matériaux

d'adhérence, de fissures ou de décomposition, ils sont durables et resteront en bon ordre.

Les clefs, les anches sont d'une exécution parfaite et donnent un ton brillant et léger.

Les ORGUES AMERICAINS sont de beaucoup les plus élégants et sont un ornement dans un salon. Ils ne demandent que peu d'espace et sont d'une richesse sans égale.

Les boîtes en bois de Rose sont variées et jolies dans le genre le plus recherché. Les boîtes en Chêne et en Noyer Noir ne sont pas moins brillantes.

### LISTE DES PRIX.

- No. A.—Cinq Octaves, petit Orgue..... \$80
- No. 1.—Cinq Octaves, avec Tremolo, en Chêne avec ornements en Noyer Noir.....\$120
- No. 5.—Cinq Octaves, construction des plus élégantes en bois de Rose avec panneaux ornés dans le genre Grec.....\$190
- No. 7.—Six Octaves, en Noyer Noir richement travaillé.\$200
- No. 9.—Cinq Octaves double anches avec Diapason, Principal et Tremolo. En chêne avec ornements en Noyer Noir.....\$195
- No. 11.—Cinq Octaves, double anches avec Dulcéria, Flute, Diapason, Principal et Trémolo, en chêne avec ornements en Noyer Noir.....\$220

La collection comprend des Orgues encore plus puissants et plus complets à des prix plus élevés.

Dix sept premier prix ont été accordés aux Orgues Americains pendant le mois d'Octobre 1865, sur tous leurs rivaux, dans les Expositions des différents Etats de l'Union Americaine.

Ces Orgues sont offerts en Primes  
Par la "Revue Agricole" et le "Canadian Agriculturist."  
S'adresser au Bureau pour les renseignements.

# REVUE AGRICOLE

## PARTIE NON-OFFICIELLE.

### LES PREMIERES ETUDES DU CULTIVATEUR.

**S** N n'achète pas une propriété comme on achète une maison; on ne loue pas une ferme comme on loue un appartement.

“ Il faut s'assurer avant tout, dit un illustre agronome allemand, que la terre que l'on veut acquérir est dans une juste proportion avec le capital que l'on possède.”

Qu'est-ce qui ruine, la plupart du temps, les petits propriétaires? La manie de s'arrondir. On a péniblement amassé mille francs et on s'empresse d'acheter un champ de quinze cents francs; on emprunte le surplus, les intérêts s'accroissent, et au bout de quelque temps le billet de cinq cents francs que l'on doit a mangé le billet de mille francs que l'on possédait.

Au lieu d'acheter de la terre, achetons du fumier.

Pour faire pousser du blé, il faut non-seulement de la terre, mais il faut aussi de l'argent; de l'argent pour avoir de bonnes semences, de l'argent pour le drainage, de l'argent pour les machines, de l'argent pour le bétail. La terre livrée à elle-même ne produit rien, la terre livrée à l'homme seul produit peu, la terre livrée à l'intelligence et au capital étroitement unis atteint rapidement son maximum de production.

C'est pourquoi, lorsqu'on achète une terre, il faut pouvoir disposer d'un capital proportionné à l'importance de la terre que l'on veut acquérir;

C'est pourquoi, lorsqu'on afferme une terre, il faut pouvoir disposer d'un capital proportionné à l'importance de la terre que l'on veut affermer.

Cette première condition remplie, tout n'est pas encore dit. Il faut étudier avec détails les conditions dans lesquelles se trouve la terre que l'on vient d'acquérir, la ferme que l'on vient de louer.

Il faut étudier la situation géographique du sol, son altitude au-dessus du niveau de la mer, car cette altitude influe sur la température moyenne et peut modifier le

climat indiqué par la situation géographique. Il faut aussi se fixer sur la position géologique déterminée par les couches générales des terrains.

Il est bon ensuite d'adopter une classification du sol, qui a pour base la composition des sols, la nature de leurs produits et la puissance de leurs facultés productives. Toutes les classifications sont à peu près aussi bonnes et aussi incomplètes les unes que les autres. Quel que soit le degré d'exactitude d'une classification du sol, cette opération remplit toujours parfaitement son objet, qui est de mettre un certain ordre dans les études et les travaux du cultivateur.

On examine les propriétés physiques du sol, sa densité, sa ténacité, sa perméabilité, sa fraîcheur, sa couleur, l'épaisseur du sol et la nature du sous-sol.

Il est bon de tenir compte de l'exposition et de l'inclinaison de chaque champ; de l'importance des abris naturels ou artificiels formés par les montagnes ou les rideaux d'arbres, des circonstances accidentelles (grêle, gelées, inondations, etc.) auxquelles ils sont particulièrement exposés.

Rechercher les plantes caractéristiques qui croissent naturellement sur ces sols; tenir compte des arbres et des plantes cultivés dans le pays. Connaître le prix moyen de location des terres dans la contrée, ainsi que les différents assolements usités. Ces assolements ont toujours une raison d'être tirée des conditions particulières dans lesquelles se trouvent les cultivateurs; ce sont ces raisons d'être qu'il faut étudier et tâcher d'apprécier à leur véritable valeur.

Il faut enfin étudier les voies de communication et les débouchés; non-seulement les chemins de l'exploitation, mais le réseau de routes qui peuvent mettre la ferme en communication avec les places où l'on doit conduire les produits.

Presque tous les cultivateurs ont plus ou moins étudié ces diverses conditions, ils ont instinctivement cherché à se rendre compte d'une partie de ces faits, dont l'im-

portance ne peut échapper à personne ; mais il est utile de ne négliger aucun des côtés d'une aussi grande étude ; de combiner la culture et l'assolement avec la connaissance méthodique, approfondie de ces éléments indispensables pour donner au propriétaire cultivateur ou au fermier une idée complète de la terre qu'il doit travailler.

Pour voyager avec sécurité, il faut bien connaître son cheval ; pour cultiver avec profit, il faut bien connaître son champ.

#### LES AMENDEMENTS NECESSAIRES A LA LOI D'AGRICULTURE.



U moment où la législature de la province de Québec siège pour la première fois dans l'ancienne capitale, nous croyons devoir soumettre à la considération de ses Honorables membres les amendements nécessaires à la loi d'agriculture. Par une singulière coïncidence le projet que nous publions est à très peu près celui qui

fut présenté en 1860 par un comité de la Chambre d'Assemblée dont le Ministre d'Agriculture actuel faisait partie avec l'Hon. M. Chapais, le Ministre d'Agriculture fédéral, le Major Campbell, Messieurs Pope et Hébert. Après avoir été adopté par la Chambre d'Assemblée puis retardé par mille obstacles, ce projet de loi a été remis d'année en année pour être soumis enfin à notre législature locale.

La création du système régional et la transformation des sociétés d'agriculture de Comté en sociétés de colonisation sont les deux principales innovations de ce projet de loi, et nous ne doutons pas qu'ils ne méritent l'approbation de nos représentants dans la législature.

#### AVANTAGES DU SYSTEME REGIONAL.

Dans la création du système régional se trouve pour nous la réalisation de tout le problème de notre progrès agricole.

Nous y voyons un projet de centralisation se ramifiant jusque dans chacun des membres de nos sociétés d'agriculture de comté. Aujourd'hui les sociétés d'agriculture agissent isolément, au hasard, sans se consulter sur le meilleur système à adopter pour obtenir le plus de progrès ; à l'avenir, constituées en régions, elles discuteront par la bouche de leurs principaux officiers, les questions d'intérêt local. Nous y voyons la création de 20 conseils de régions, composés chacun des présidents, vice-présidents et secrétaires des sociétés d'agriculture comprises dans chaque région. Avec cette organisation, plus rien de vague ; la Chambre d'Agriculture prend en considération les questions d'intérêt général qui lui sont soumises et décide des mesures à adopter. Aussitôt de retour chez lui, chaque membre assemble les conseils de région dont il est président et donne communication des décisions auxquelles la Chambre en est venue. Le conseil de région après en avoir conféré se disperse et chaque président convoque une assemblée du bureau de direction de la société d'agriculture qu'il re-

présente, de manière à l'informer des moyens à prendre suivant les prescriptions de la Chambre d'Agriculture. Chaque membre de la société d'agriculture est ensuite informé du résultat par le directeur de sa localité. Ainsi, la ramification est parfaite de haut en bas et de bas en haut également. Aujourd'hui l'existence de la Chambre d'Agriculture est parfaitement ignorée, non-seulement de nos cultivateurs, mais d'un grand nombre de nos hommes de profession. Et il ne saurait en être autrement ; les points de contact ne sont pas assez rapprochés.

Il est vrai que les intéressés, qui trouvent leur profit au mode actuel, crièrent haut contre toute intervention. Mais les amis vrais du progrès agricole soutiendront un projet dont le but est le meilleur emploi possible des fonds votés par l'état à l'encouragement de notre industrie nationale—l'agriculture. Et n'en doutons pas, le système de centralisation est le seul qui puisse donner ce résultat : voici comment. Avec le système actuel, chaque société d'agriculture fait ses petites affaires en quelque sorte en famille. A moins d'une injustice qui fait des mécontents, rien ne transpire au dehors des procédés adoptés, et la Chambre d'Agriculture n'y peut rien voir, pour peu que le secrétaire de la société y mette un peu de bonne volonté. Ainsi donc, aujourd'hui aucun contrôle possible. Mais avec la création d'un conseil de région, chargé de reviser les procédés des sociétés d'agriculture comprises dans chaque région, il est bien plus difficile d'en imposer. Les membres de ce conseil tous voisins ou à peu près, sauront bien quelque chose des irrégularités qui auront pu se commettre ; les mécontents, car il y en a beaucoup, et qui ont raison de l'être, ce qui pis est, seront facilement entendus, et le conseil sera mis en demeure d'apprécier jusqu'à quel point telle société d'agriculture est justifiable d'avoir agi de telle ou de telle manière. Le président du conseil de région fera rapport à la Chambre d'Agriculture dont il est membre, et la Chambre, bien renseignée, décidera en dernier ressort dans toutes les circonstances.

Voilà comment nous comprenons l'organisation de notre système agricole. Tel qu'il est aujourd'hui il n'a du bon, mais de l'avis de tous ceux qui sont à même de l'étudier il a besoin de modifications nombreuses. L'adoption du système régional au point de vue de la représentation a donc été un grand pas, elle permettra également la création d'un conseil de région, en un mot l'agencement des rouages que nous venons d'expliquer de manière à ce que le mouvement soit donné, de la Chambre d'Agriculture à chaque cultivateur, sans qu'il y ait un instant d'interruption dans toute la machine agricole.

#### LES EXPOSITIONS PROVINCIALES, REGIONALES ET DE COMTE.


On se plaint de l'inefficacité des expositions provinciales agricoles parce qu'elles n'attirent qu'un petit nombre d'éleveurs amateurs, et qu'elles sont hors de la portée, non-seulement de la concurrence, mais encore de la présence, du grand nombre de nos cultivateurs trop éloignés de Québec ou de Montréal, pour pouvoir profiter des enseignements si chèrement donnés dans ces grandes fêtes de notre agriculture. D'un autre côté, on se plaint de ce que les ex-

positions de comté, en raison du peu de moyens dont elles disposent, sont trop restreintes, la concurrence se fait en famille, et l'indulgence est trop souvent visible à l'œil nu. De manière que dans nos expositions provinciales tout autant que dans nos expositions de comté le but n'est pas atteint.

Le système régional obvie à ces inconvénients. Les expositions annuelles, dans chaque comté, sont certainement une absurdité, tout autant que les expositions provinciales. Nos sociétés d'agriculture le comprennent fort heureusement, et un certain nombre d'entre elles ont adopté à ce sujet une résolution fort louable les fonds sont employés à l'achat de reproducteurs améliorateurs; quelques sociétés ont aussi acheté des instruments d'agriculture perfectionnés; voilà autant de moyens efficaces qui font l'éloge des bureaux de direction qui les ont mis en pratique. Il serait désirable que l'on supprimât en partie les expositions annuelles, dans chaque comté, pour les remplacer par une exposition régionale annuelle. Chaque région se compose en moyenne de cinq comtés, ces cinq comtés seraient appelés à concourir tous les ans à l'exposition régionale, qui pourrait être fixée alternativement dans chaque comté, ou bien dans un lieu central pour la région, ainsi que le jugerait à propos du reste le conseil de région. Ces concours régionaux au nombre de 12 annuellement pour tout le Bas Canada, seraient autant de petits concours provinciaux, auxquels contribuerait la Chambre d'Agriculture non-seulement de ses fonds, mais encore de sa direction; car ses membres représentant chaque région, seraient présidents des concours.

Les primes offertes seraient assez nombreuses et assez élevées pour attirer des concurrents éloignés, soit pour les animaux soit pour les instruments d'agriculture, et les expositions auraient tous les enseignements de nos concours provinciaux, outre l'avantage d'être mis à la portée de nos campagnes. Joignons à cela l'importance pour nos agriculteurs d'élite de se rencontrer et de se connaître, pour défendre la cause commune, et tous comprendront ce que l'on pourrait attendre de meilleur pour notre agriculture d'un pareil système. Dans ces réunions de la grande famille régionale, le conseil pourrait s'inspirer des vrais besoins des populations dont il devra défendre les intérêts. C'est pendant ces jours de réunion que les discussions agricoles pratiques, dégagées des embarras de nos villes, prendront le caractère sérieux qui leur convient, elles ne seront plus un étalage de mots pompeux, mais un résumé de faits dont notre agriculture saura tirer parti.

#### PROJET DE LOI.

 OTE pour amender le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada et autrement pour voir à l'encouragement de l'agriculture, des arts et des manufactures dans le Bas-Canada.

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada décrète ce qui suit :

1. Le bureau d'agriculture, la chambre, les sociétés d'agriculture, la chambre des arts et

manufactures légalement organisées continueront d'exister, excepté en autant que le dit bureau ou telles sociétés ou chambres sont modifiés ou affectés par le présent acte.

#### Chambre d'Agriculture.

2. La chambre d'agriculture se composera de dix membres élus, du surintendant de l'éducation, membre de droit, et d'un professeur, avec voix consultative pour chaque école ou collège où il est donné un cours d'enseignement agricole et qui à raison de tel enseignement, reçoit une subvention à même les deniers publics de la province.

3. Des dix membres élus cinq se retireront annuellement, chaque siège devenant vacant tous les deux ans; mais les membres sortant pourront être réélus et continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient dument élus.

4. Le Bas-Canada sera divisé en vingt régions agricoles, ayant les limites des vingt districts judiciaires, qui forment dix collèges électoraux, désignés dans la cédule "A" annexée au présent acte, chaque collège électoral se composant des sociétés désignés dans la cédule.

5. Les sociétés d'agriculture, dans chaque collège électoral, à leur assemblée annuelle, éliront un représentant à la chambre d'agriculture, à la majorité des voix des sociétés d'agriculture comprises dans chaque collège.

2. Le secrétaire de chaque société, dans les huit jours qui suivront l'élection, transmettra au ministre de l'agriculture le nom de la personne choisie par la société;

3. Dans le cas d'égalité de voix en faveur de deux personnes ou plus, le ministre de l'agriculture aura voix prépondérante;

4. Les vacances, par suite de décès, résignation ou autrement, seront remplies par le ministre de l'agriculture sur la recommandation de la chambre d'agriculture.

6. La première élection aura lieu aux assemblées annuelles de mil huit cent soixante et six, dans chacun des collèges électoraux indiqués par des nombres impairs, dans la cédule A du présent acte, et les personnes ainsi élues remplaceront les quatre membres sortant; les cinq autres collèges électoraux éliront chacun un membre aux assemblées annuelles de mil huit cent soixante et sept pour remplacer les quatre membres restant, dont les mandats expireront alors.

8. La chambre ne paiera ni n'allouera à ses membres aucune somme pour agir comme tels, à l'exception du montant des dépenses qu'occasionnera leur présence aux assemblées régulières de la chambre; mais elle pourra nommer un secrétaire et un trésorier, choisis parmi ses membres ou autrement, et accorder une rémunération raisonnable pour leurs services; le trésorier fournira les cautions que la chambre exigera.

#### Assemblées et fonctions de la chambre.

1. Les assemblées régulières de la chambre seront tenues conformément à ajournement, ou seront convoquées par le secrétaire sur la réquisition du président ou du vice-président, ou sur la réquisition par écrit de trois membres: il sera donné à chaque membre un avis de cinq jours au moins avant telle assemblée :



2. Les membres de la chambre d'agriculture choisiront parmi eux, un président et un vice-président à leur première assemblée, après chaque élection annuelle ;

3. La chambre, en l'absence du président et du vice-président, nommera un président temporaire ;

4. Cinq membres formeront un *quorum*.

9. Il sera du devoir de la chambre :

1. De recevoir les rapports des sociétés d'agriculture, et de voir, avant d'accorder les certificats ci-après mentionnés, à ce qu'ils soient conformes à la loi ;

2. De se procurer et mettre en opération avec l'approbation du ministre de l'agriculture, des fermes expérimentales en liaison ou non avec quelque école publique, collège ou université ; d'en garder la direction ;

3. De créer, à Montréal, un musée et une bibliothèque agricoles et horticoles ;

4. De prendre des mesures pour faire venir des pays étrangers des reproducteurs de race améliorée ; de nouvelles variétés de semences, des instruments aratoires perfectionnés et machines propres à faciliter les opérations agricoles ; de constater la supériorité de ces animaux, semences, instruments et machines ;

5. La chambre d'agriculture permettra aux personnes désirant exercer comme médecins vétérinaires de subir un examen ; et sur preuve, à la satisfaction de la chambre, qu'elles possèdent les connaissances voulues, elle pourra accorder à ces personnes des brevets de capacité comme médecins vétérinaires.

10. La chambre tiendra un registre de ses actes et délibérations, et publiera de temps en temps, de manière à leur assurer la plus grande circulation parmi les sociétés et parmi les cultivateurs, les rapports, essais, lectures et les autres renseignements que la chambre jugera utiles au public.

2. La chambre publiera un journal, ou adoptera comme voie de communication avec les sociétés d'agriculture, les journaux publiés maintenant sur cette matière dans le Bas-Canada. Il sera du devoir des sociétés d'agriculture qui reçoivent une part des allocations publiques, de donner, au moins un mois d'avance, avis du temps et lieu de leurs expositions, dans les journaux ainsi publiés ou adoptés par la chambre.

11. La chambre transmettra immédiatement au bureau d'agriculture copie de ses délibérations, et au commencement de chaque année, état détaillé des recettes et dépenses jusqu'au trente-et-un décembre de l'année précédente, avec un aperçu général des progrès réalisés.

12. La chambre continuera d'être un corps incorporé, et aura le pouvoir d'acquérir et posséder des propriétés mobilières et immobilières pour les fins de son incorporation ; de les vendre, louer, ou d'en disposer autrement.

13. La chambre tiendra des expositions ouvertes aux compétiteurs de toute la province, alternativement à Québec et à Montréal, pourvu que ces localités fournissent les constructions permanentes nécessaires.

2. La chambre d'agriculture tiendra ses expositions conjointement ou non avec la chambre des arts et manufactures, et elle nommera un comité local dont elle limitera les pouvoirs.

### Conseils Régionaux.

14. Il pourra être organisé un Conseil Régional dans chacune des régions agricoles du Bas-Canada, composé des présidents, vice-présidents et secrétaires des sociétés d'agriculture, comprises dans la région.

2. Le représentant de chaque région à la chambre d'agriculture sera président de droit du conseil régional. Le conseil pourra en son absence nommer un président temporaire. Il nommera aussi un vice-président et un secrétaire-trésorier, après chaque élection annuelle.

15. Les assemblées régulières des Conseils Régionaux seront tenues conformément à ajournement, ou seront convoquées par le secrétaire sur la réquisition du président ou du vice-président, ou sur la réquisition par écrit de deux membres ; il sera donné à chaque membre un avis de cinq jours au moins avant telle assemblée. Cinq membres formeront un *quorum*.

16. Il sera du devoir des Conseils Régionaux.

1. De mettre en opération, avec l'approbation de la chambre d'agriculture, des écoles régionales en liaison avec quelque collège ou autrement, et d'en garder la direction ;

2. D'importer des reproducteurs améliorés, des grains, pour semences et des instruments aratoires perfectionnés, de constater leur utilité par des essais et des concours régionaux.

3. De décerner des prix pour l'élève ou l'introduction d'animaux de choix, l'invention ou l'amélioration des instruments aratoires, l'exploitation la mieux raisonnée des domaines, et en général pour tous les objets qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent acte.

17. Les Conseils Régionaux tiendront un registre de leurs actes et délibérations, et publieront de temps en temps de manière à leur assurer la plus grande circulation parmi les cultivateurs, les rapports, essais, lectures et les autres renseignements que les Conseils jugeront utiles au public. Ils transmettront immédiatement à la chambre d'agriculture copie de leurs délibérations, et au commencement de chaque année un état détaillé des recettes et dépenses jusqu'au trente-et-un décembre, avec un aperçu général des progrès réalisés.

18. Les Conseils Régionaux seront des corps incorporés et auront le pouvoir d'acquérir et posséder des propriétés mobilières et immobilières pour les fins de leur incorporation ; de les vendre, louer ou d'en disposer autrement.

19. Les Conseils Régionaux pourront prélever, sur chaque société d'agriculture comprise dans leur région, une somme n'excédant pas le tiers de l'octroi annuel accordé par la loi à telle société, et la chambre d'agriculture pourra octroyer, à chaque région, certains encouragements pour les fins spéciales de leur incorporation.

### Sociétés d'agriculture de comtes.

20. Une société d'agriculture de comté pourra être organisée dans chacune des divisions électorales du Bas-Canada lorsque quarante membres auront payé quatre-vingt piastres et signé la déclaration B annexée au présent acte.

2. Les comtés-unis du Bas-Canada pour la représentation dans l'assemblée législative,

seront considérés séparés pour les fins agricoles et jouiront de tous leurs droits et privilèges.

21. Sur requête, venant de différents sections d'un comté, signée par quarante personnes—représentant à la chambre d'agriculture qu'il est difficile pour les signataires d'assister aux expositions de la société de comté, vu la distance—qu'un nombre suffisant de personnes consentent à souscrire le montant nécessaire pour former une seconde société d'agriculture conformément aux dispositions du présent acte, si la chambre est d'opinion qu'il est avantageux d'organiser une seconde société de comté, elle pourra en autoriser l'organisation, avec la sanction et l'approbation du ministre de l'agriculture, après telle avis qu'il pourra suggérer, et prescrire les limites dans lesquelles s'étendront ses opérations : et dans ce cas, la première société de comté limitera ses opérations à l'autre partie ou parties restantes du comté. La chambre d'agriculture pourra, pour les raisons suffisantes, supprimer cette seconde société ou en changer les limites.

2. Quatre-vingt piastres seront payées avant l'organisation d'une société séparée, et il ne sera ainsi organisé qu'une société indépendamment de la première dans chaque comté, le comté de Gaspé excepté.

22. La seconde société organisée, aura nom "société d'agriculture numéro deux du comté de \_\_\_\_\_"; l'acte d'organisation sera le même que celui des sociétés de comté, excepté que les limites prescrites pour ses opérations y seront spécifiées :

2. La société de comté numéro deux aura droit à une part de l'allocation publique proportionnelle au montant de sa souscription, en regard à la souscription du reste du comté ; elle aura les pouvoirs d'une société de comté et sera sujette aux dispositions du présent acte, relatives aux sociétés de comté dans le Bas-Canada ;

3. La société de comté numéro deux aura droit à une part de l'allocation, pour l'année pendant laquelle elle a été organisée si son organisation a eu lieu avant le premier jour de Mai.

23. Dans le comté de Gaspé, quatre sociétés d'agriculture pourront être établies, savoir : à Amherst, dans les Îles de la Magdeleine, à Ste Anne des Monts, dans la municipalité de Ste Anne des Monts et Cap de Chatte, outre les deux sociétés d'agriculture déjà établies et en existence dans le dit comté, le premier janvier mil huit cent soixante-et-cinq.

2. La somme à laquelle a droit le dit comté de Gaspé sur l'octroi annuelle voté par la législature, sera également répartie entre toutes les sociétés d'agriculture du dit comté de Gaspé alors en opération.

24. La première assemblée dans chaque comté, sera convoquée par le préfet, au chef-lieu, avis de l'objet, du temps et du lieu de l'assemblée ayant été donné publiquement dans les papiers nouvelles de comté, ou affiché dans différents endroits du comté, pendant au moins une semaine d'avance ; les sociétés d'agriculture pourront se réorganiser, en vertu du présent acte, en adoptant les mesures prescrites par la loi pour l'organisation de toute société d'agriculture pour la première fois dans un comté ; et dans ce cas, la déclaration de l'or-

ganisation sera transmise par le préfet au bureau d'agriculture.

#### Objets et pouvoirs de ces sociétés.

25. Les sociétés d'agriculture, organisées dans le Bas-Canada, seront des corporations avec pouvoir d'acquérir et posséder des terrains pour y tenir des expositions, ou y établir des fermes expérimentales ou des écoles d'agriculture ; elle pourront les vendre, louer ou disposer, et ne posséderont pas plus de deux cent acres à la fois.

8. Deux sociétés de comté ou plus, du consentement de la majorité des sociétés d'agriculture dans chaque région, pourront réunir leurs fonds ou partie de leurs fonds pour faire l'acquisition d'un terrain et des objets nécessaires à l'établissement d'une ferme expérimentale ou d'un terrain pour les bêtes destinées pour les expositions, ou dans le but de décerner des prix pour les produits agricoles, les animaux, les articles de manufacture domestique, et pour toutes les autres fins propres à développer la prospérité de la province, compatibles avec les dispositions du présent acte.

26. Le but des dites sociétés sera—d'encourager l'amélioration de l'agriculture, de l'horticulture, et des manufactures domestiques,—

1. En tenant des assemblées pour discuter et entendre des lectures sur la théorie et la pratique agricoles ;

2. En contribuant à la circulation de feuilles spécialement agricoles, publiées en cette province ;

3. En important ou se procurant des semences nouvelles et des reproducteurs de choix ;

4. En offrant des prix pour l'étude des questions de science agricole ;

5. En décernant des prix pour l'élève ou l'introduction des animaux de race canadienne—l'invention ou le perfectionnement des machines et instruments aratoires,—la production des végétaux de toutes espèces,—la supériorité dans les produits ou les travaux agricoles ou horticoles,—et pour les améliorations dans les articles de manufacture domestique ;

6. Les fonds de société provenant de la souscription des membres et des allocations publiques, ne seront dépensés que pour des objets compatibles avec les dispositions du présent acte.

27. Les sociétés seront obligées de tenir une exposition annuelle de produits agricoles, d'animaux, d'instruments aratoires et d'articles de manufacture domestique :

2. Il sera accordé des prix aux expositions pour les meilleurs échantillons, en la manière prescrite par le bureau des directeurs, après qu'avis en aura été affiché dans chaque paroisse et township du comté ;

3. Les prix seront distribués en argent, en livres ou journaux spécialement agricoles, en instruments aratoires perfectionnés, ou en semences de qualité supérieure, ou en reproducteurs de choix, sur adjudication faite par au moins deux juges nommés par le comité de direction ; mais les juges ne pourront eux-mêmes recevoir aucun des prix adjugés ; il ne sera pas alloué à ces juges plus de deux piastres pour agir à une exposition, ni plus de vingt piastres pour la visite des récoltes sur pied.

28. Si le bureau des directeurs d'une société

considère qu'il est à propos de substituer tout autre système à celui des expositions, et que la somme allouée à chaque société peut être mieux employée, soit en établissant une ferme expérimentale, une école d'agriculture, un grenier public, ou en encourageant de toute autre manière les améliorations agricoles, la société pourra le faire par l'entremise de son bureau de directeurs; pourvu qu'avis en ait été donné à la chambre d'agriculture, et que la chambre ait approuvé la proposition.

Nulle partie des deniers appartenant à une société ne sera employée au paiement d'un salaire ou d'une allocation; mais il sera alloué au secrétaire-trésorier une somme n'excédant pas sept pour cent sur tous les deniers dépensés par la société en vertu du présent acte, au lieu de tout salaire et allocation pour papeterie et autres dépenses générales.

#### Assemblées et officiers.

30. Les sociétés d'agriculture tiendront leurs assemblées annuelles dans le mois de décembre de chaque année, après avis à cet effet donné par le secrétaire, par annonce affichée dans cette paroisse ou township, dans la circonscription territoriale de chaque société;

2. Elles éliront un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier, et pas plus de sept directeurs, formant le bureau des directeurs; le rapport de l'élection, signé du secrétaire de l'assemblée, sera sans délai transmis à la chambre d'agriculture, et nul n'aura le droit de vote à l'élection sans avoir payé la souscription pendant l'année courante;

3. Les vacances, par cause de décès, résignation ou autrement, seront remplies par le bureau des directeurs.

31. Les directeurs de la société exerceront, pendant l'année qui suivra immédiatement l'assemblée annuelle et jusqu'à l'élection de leurs successeurs, tous les pouvoirs conférés à la société;

2. Ils tiendront leurs assemblées conformément à l'ajournement ou à la notification par lettre donnée à chacun d'eux par ordre du président, ou en son absence, par ordre du vice-président, ou président *pro tempore*, une semaine au moins avant le jour fixé pour l'assemblée.

3. Cinq d'entre eux formeront un *quorum*;

4. Les directeurs auront plein pouvoir, à toute assemblée, de faire des règlements pour la régie de la société, de les modifier ou abroger.

32. Outre les devoirs ordinaires et l'administration, les directeurs seront tenus de préparer et de présenter à l'assemblée annuelle un rapport de leurs opérations durant l'année, indiquant les noms de tous les membres de la société, le montant payé par chacun d'eux en regard de son nom, les noms de toutes les personnes auxquelles des prix ont été décernés, le montant de ces prix respectivement, et le nom de l'objet pour lequel le prix a été décerné, ainsi qu'un rapport détaillé des recettes et dépenses de la société pendant l'année, avec les remarques sur l'agriculture du comté et les améliorations qui ont été ou pourront être introduites, que les directeurs seront en position de faire.

2. Ces rapports et états, une fois approuvés par l'assemblée, seront inscrits sur le journal de la société tenue à cette fin, et seront signés du président ou du vice-président, comme

étant une entrée fidèle, et copie, certifiée par le président, le vice-président ou le secrétaire d'alors sera transmise à la chambre d'agriculture avant le premier jour de février suivant.

33. Les directeurs répondront aux demandes et donneront les renseignements que la chambre ou le ministre de l'agriculture requerront de temps à autre, par circulaire ou autrement, concernant les intérêts agricoles du comté, et suivront généralement les instructions de la chambre.

34. Le secrétaire-trésorier de toute société d'agriculture sera tenu de fournir un cautionnement à la société d'agriculture dont il est secrétaire-trésorier, au montant de huit cents piastres, à la satisfaction du président et du vice-président de la société, il ne pourra retirer aucun argent de la chambre d'agriculture sans lui avoir préalablement donné copie de son cautionnement.

Subvention Provinciale en faveur de ces sociétés.

35. Aussitôt que le président et le secrétaire de la chambre d'agriculture auront certifié au ministre de l'agriculture qu'une société de comté a transmis à la chambre les rapports et états prescrits par le présent acte pour l'année précédente, et que le trésorier ou autre officier de la dite société aura transmis à la chambre, le ou avant le premier jour de juillet de l'année courante, un affidavit, (suivant la cédule C annexée au présente acte, et assermenté devant un juge de paix), indiquant le nombre des membres formant alors partie de la dite société dont les souscriptions pour l'année courante ont été payées et sont entre les mains du trésorier, le gouverneur pourra émettre un mandat (*warrant*) en faveur de cette société pour une somme à prendre sur les deniers non affectés entre les mains du receveur-général, égale à trois fois le montant qui sera constaté par l'affidavit se trouver alors dans la caisse du trésorier:

2. Il ne sera fait aucune allocation à moins que quatre-vingts piastres n'aient été d'abord souscrites et payées au trésorier, et la totalité de l'allocation accordée à une société n'excèdera en aucune année la somme de huit cents piastres; et toute balance non réclamée sur cette somme pour cause de souscription insuffisante ou autrement sera portée au crédit de la chambre d'agriculture.

36. Tout trésorier ou autre officier d'une société qui fera serment devant une personne autorisée par la loi à administrer le serment, qu'une souscription ou somme d'argent lui a été payée pour la société, lorsqu'elle ne l'a pas été ou qui fera rapport d'une souscription comme souscription faite de bonne foi, sachant qu'elle ne l'est pas, sera censé avoir commis un parjure.

37. La chambre d'agriculture recevra du gouvernement et paiera aux sociétés l'allocation publique à laquelle elles ont respectivement droit; et si deux sociétés sont organisées dans un même comté, et prélèvent ensemble une somme excédant quatre-vingts piastres, la chambre divisera l'allocation du comté entre elles, conformément aux dispositions de la section vingt-deux, mais la chambre pourra retenir pour les fins de son incorporation la dixième partie de toutes telles allocations et deux et demi pour cent de toutes telles allocations se-

ront affectés à l'enseignement agricole par la chambre d'agriculture.

Interpretation—et derniers recus en vertu d'actes antérieurs.

38. Dans les sections du présent acte qui s'appliquent aux sociétés d'agriculture du Bas-Canada, les mots "division électorale" s'entendent d'une division pour les fins de la représentation dans l'assemblée législative ;

2. Toute division électorale sera censée un comté et toutes les dispositions du présent acte, concernant l'agriculture dans le Bas-Canada, s'appliqueront à telle division électorale ;

3. Les dispositions du présent acte relatives aux sociétés d'agriculture du Bas-Canada, en ce qui concerne les allocations, divisions électorales et de comté, et les conditions des allocations, s'étendront à tous nouveaux comtés ou nouvelles divisions électorales qui pourront être créées à l'avenir dans le Bas-Canada ; mais nulle division électorale n'aura droit à plus de huit cents piastres pour une année ;

4. Et le mot "souscription" dans le présent acte, comprend le paiement du montant souscrit, ne fut-ce même que le simple fait de la souscription.

39. Si une société organisée en vertu du présent acte est en possession d'aucune propriété mobilière ou immobilière qui appartenait en tout ou en partie à une autre société organisée en vertu d'actes antérieurs ou en vertu du présent acte et comprenant l'étendue du territoire ou partie d'icelui en vertu auquel la société, qui n'a pas la possession de la dite propriété a été formée, alors, et dans ce cas, la propriété ou sa valeur pourra être équitablement partagée par arbitrage dont les parties conviendront ; et si la société, qui est ainsi en possession de la dite propriété, refuse ou néglige d'en venir à un arbitrage ou de faire le partage d'icelle ou de la valeur en provenant, ou de se conformer à la sentence prononcée à la suite de tel arbitrage, la société lésée pourra instituer une poursuite et recouvrer la part qui lui appartient, ou le montant auquel elle a droit, en vertu de telle sentence, devant toute cour de juridiction civile ; et le ministre de l'agriculture pourra ordonner que l'allocation publique afférente à la société en défaut, soit retenue pendant tout le temps que durera le défaut.

40. Les municipalités des cités, villes, villages, comtés ou townships, pourront octroyer des deniers ou des terres en aide à la chambre d'agriculture, au Conseil Régional ou à la société d'agriculture dûment constitués dans les limites de la municipalité, pour les fins du présent acte.

Cedule B.

Nous, soussignés, convenons de nous former en une société en vertu des dispositions de l'acte pour l'encouragement de l'agriculture, des arts et des manufactures, qui sera appelée "la société d'agriculture du comté de (nom du comté)," ou, s'il y a une société déjà organisée dans le dit comté en vertu du présent acte, ajoutez les mots numéros "deux," "trois" ou "quatre" selon le cas, et indiquez la partie ou la section du comté à laquelle doivent se limiter ses opérations)

Et nous promettons respectivement par les présentes de payer au trésorier, annuellement,

tant que nous continuerons d'être membres de la dite société, le somme inscrite en regard de nos noms respectifs. et nous nous engageons à donner avis par écrit au secrétaire lorsque nous voudrions nous retirer de la société, et promettons de plus de nous conformer aux statuts et règlements de la dite société.

Noms.	\$.	cts.
-------	-----	------

COLLÈGES ÉLECTORAUX AGRICOLES DU BAS-CANADA.		
1	Lochebourg—Montreal—Jacques-Cartier—Javel—Vaudreuil No. 1—Vaudreuil, No. 2—Soulanges	
2	Québec—Montreal—Chumby—Verchères, No. 1—Verchères, No. 2—Montmagny—Ferdinand—Lévis—Leithbridge No. 1—Leithbridge No. 2—Nicolet—Jules-Hébert—Champlain, No. 1—Champlain, No. 2—Muskegon—Nicolet, No. 1—Nicolet, No. 2	
3	Arthabaska—Mégantic, No. 1—Mégantic, No. 2—Drummond, No. 1—Drummond No. 2.	
4	Richelieu—Yamaska—Herbier	
5	Salaberry—Montcalm—Assomption.	
6	Ottawa, No. 1—Ottawa, No. 2—Pontiac	
7	Ardenne—Doux—Montagnes—Terrebonne.	
8	Kamouraska—Lemiscoulin.	
9	Montmagny—Lévesque—Bellevue.	
10	St. Jean—Napierville—Berthier.	
11	Beauharnois—Huntingdon—Châteauguay.	
12	St. Hyacinthe—Hager—Rouville.	
13	Shelburne—Messegué—Broton.	
14	Sherbrooke—Richmond—Wolfe—Compton—Stansfeld.	
15	Beauce—Dorchester, No. 1—Dorchester, No. 2.	
16	Himantaki	
17	Gaspé, No. 1—Gaspé, No. 2—Bonaventure, No. 2.	
18	Charlevoix, No. 1—Charlevoix, No. 2.	
19	Saguenay	
20	Chicoutimi	

Cedule C.
Comté de.....
Je, A. B., du comté de.....
.....trésorier (ou autre officier)

de la société d'agriculture (numéros deux, trois ou quatre, suivant le cas) du comté. .... déclare sous serment que quarante membres de la dite société ont payé leurs souscriptions pour la présente année, et que j'ai maintenant entre les mains la somme de \$..... étant le produit des dites souscriptions, dis-

A. B. Asserponibles conformément à la loi. menté devant moi, ce .....

C. D.,

..... Juge de paix.

#### LA REVUE AGRICOLE ET LE CANADIAN AGRICULTURIST.



OUS sommes heureux de pouvoir constater que nos efforts pour populariser notre publication, rencontrent un véritable succès. Le nombre des sociétés recevant en masse la Revue Agricole augmente constamment tandis qu'un certain nombre de Bureaux de direction n'ayant pas la hardiesse d'adopter une mesure aussi progressive, s'efforcent d'arriver au même but en facilitant l'abonnement du plus grand nombre possible des membres de leur société. Afin de répondre à cette initiative, nous n'avons pas cru devoir refuser les abonnements demandés.

Nous croyons devoir remercier la presse

de l'encouragement sympathique que nous en avons reçu. Nous empruntons à nos échanges le paragraphe qui suit :

Cette publication mensuelle, qui devrait se trouver chez tous les cultivateurs progressifs du pays, est aujourd'hui donnée aux Sociétés d'Agriculture au prix de trente sous par année.

Nous félicitons M. Perrault, le directeur bien connu de la "Revue Agricole" et du "Canadian Agriculturist" d'avoir mis tous les cultivateurs de la Province dans une espèce d'obligation de profiter des excellents conseils théoriques et pratiques donnés chaque mois dans son intéressante publication. En effet, y a-t-il un seul propriétaire, assez pauvre de moyens ou assez peu désireux de suivre le mouvement agricole, pour ne pas vouloir payer trente sous un journal rempli tout entier des meilleurs enseignements sur la culture du sol ou l'éducation du bétail ?

Nous sommes informés que plusieurs Sociétés d'Agriculture se sont déjà abonduées en masse à leur organe officiel et que plusieurs comtés doivent bientôt suivre ce bon exemple. Tant mieux ! car les Sociétés ne sauraient mieux arriver à la plus grande somme de progrès, qu'en suivant dans leur administration, les excellents conseils donnés si souvent par la "Revue."

### TRAVAUX DE LA FERME.

#### LE DRAINAGE DES TERRES.



AUT-IL drainer les terrains marécageux ?—cela va sans dire. Faut-il drainer les terres humides et à sous-sol argileux, imperméable ?—L'expérience a mille fois prouvé, aussi bien en France qu'en Angleterre et ailleurs, l'utilité incontestable de cette opération. Quand aux terres saines et à sous-sol perméable, on les améliore de diverses façons, avec des labours, avec des amendements ou avec des engrais.

Quel effet produit le drainage ?—Il débarrasse les terres de l'excès d'humidité provenant des sources naturelles ou des pluies ; il établit, dans les profondeurs du sol, un courant continu des eaux pluviales entraînant avec elles une certaine quantité d'air. Or l'eau de pluie contient de l'azote à l'état d'ammoniaque, l'air contient aussi de l'azote, qui, se combinant avec l'hydrogène, forme de l'acide azotique. L'air et la pluie constituent donc un engrais assez puissant.

Pour drainer un champ ou un pré, on

creuse dans le sol, de dix en dix verges environ, dans le sens des pentes, des fossés évasés par en haut. Ces fossés ont une largeur de 4 pouces au fond (c'est le diamètre extérieur des tuyaux ordinaires) et une ouverture de 18 à 24 pouces, selon que le fossé a 3½ à 4½ pieds de profondeur.

On place les tuyaux, bout à bout, au fond du fossé qui est bien battu. Lorsque les tranchées sont profondes ou qu'il s'agit de drains collecteurs, chargés de recevoir l'eau provenant des tuyaux ordinaires, on recouvre les tuyaux d'une couche de pierres cassées ; par-dessus on place l'argile bien tassée à l'aide d'un pilon en bois. Dans les fossés peu profonds, on supprime les cailloux et on met l'argile immédiatement sur les tuyaux ; cette couche d'argile a de 6 à 9 pieds d'épaisseur, et on la recouvre avec la terre végétale.

L'eau, trouvant une issue permanente, s'échappe par les simples tuyaux et se rend dans les drains collecteurs (dont le diamètre est plus grand) qui la conduisent dans les ruisseaux.

**CHEMINS D'HIVER—VOITURES DOUBLES.****Une Rencontre sur nos Chemins Étroits.**

U moment où notre Législature locale est assemblée dans l'ancienne capitale, nous croyons devoir soumettre à nos législateurs l'opportunité d'améliorer nos voies de communication en hiver au moyen d'une loi régularisant l'entretien des routes postales dans toute l'étendue de la Province. Tant que nous n'aurons pas adopté le traineau double, les transports en hiver seront toujours difficiles et onéreux. Les cantons de l'Est ayant d'eux-mêmes adopté cette amélioration il est temps, croyons-nous, que les autres parties du pays en profitent également. Nous nous sommes déjà prononcé sur cette question dans la "Revue." Le défricheur, il n'y a pas encore bien longtemps, publiait à ce sujet l'excellent article qui suit :

Deux hommes montés sur deux traîneaux chargés de gournaibles se rendaient à Québec. Ils venaient de St. Raymond. Rendus à la Pointe aux Trembles, ils font rencontre de deux autres voitures.

Dans cette partie du pays, comme dans la plus grande partie du Bas-Canada, toutes les voitures se ressemblent. Ce sont des traîneaux de deux pieds et demi de largeur, propres à faire des chemins pour les lievres et à creuser des trous qu'on appelle cahots. Quand il vente un peu pour pousser la neige, les petits chemins que traceut ces voitures disparaissent si bien que très souvent les chevaux perdent pied et s'enfoncent dans la neige à côté de la trace.

Si les chemins sont beaux, quand la neige est haute, il ne faut pas s'aventurer trop en avant pour faire rencontre d'autres voitures, mais il faut attendre aux portes des maisons et crier à tue tête si l'on voit venir une voiture afin de se rencontrer devant une maison ou une grange pour éviter les accidents qui arrivent encore assez fréquemment malgré toutes ces précautions.

Les deux hommes de St. Raymond, pas plus que ceux qui venaient de Québec, n'avaient voulu attendre aux portes des maisons. La rencontre se fait sur le grand chemin. Les deux premières voitures se rencontrent avec difficulté; on accroche, on se déchire un peu et l'on jure davantage. Les deux dernières se rencontrent plus difficilement; on se querelle, on se bat, mais on se bat avec des gournaibles et deux frères du nom de Beaupré restent étendus sur la voie publique. Leurs vainqueurs continuent leur route. L'un des deux Beaupré, reprenant ses sens, se lève pour porter secours à son frère, mais il le trouve mort.....

Un nommé Piché attend, dans la prison de Québec, qu'on lui fasse son proces comme auteur de ce meurtre.

Voilà l'histoire d'une rencontre sur nos petits chemins étroits du Bas-Canada en hiver. Est-ce que l'on ne finira pas par comprendre la nécessité, l'utilité et les grands avantages de ne se servir de voitures larges et d'avoir des chemins doubles?

**Les Chemins doubles et leurs avantages.**

Nous avons vu avec plaisir, la "Revue Agricole" s'occuper de propager l'usage des chemins

doubles, c'était son devoir et elle n'a pas hésité d'en parler au risque de soulever le tempérament d'une grande partie de ses lecteurs, lesquels sont fortement préjugés contre cette amélioration.

Voici à peu près les raisons que donne la *Revue* en faveur de ces chemins :

1o. Un traineau ou sleigh double, attelé de deux chevaux de front, conduit par un seul homme, recevra trois charges de nos traîneaux ordinaires. Dès lors on économisera, par voyage, un cheval et deux hommes, ce qui diminuera le prix des charrois.

2o. L'emploi des traîneaux doubles rend presque nul l'entretien des chemins, où il ne se forme plus ni cahos ni pentes.

3o. Les chemins ainsi battus, résistent plus longtemps au soleil quand vient l'époque des dégels, et sont praticables alors qu'ailleurs, il est impossible de sortir.

Tout ceci est évident; mais la *Revue* a oublié de détruire les objections qu'on oppose à l'adoption de ce système.

**Objections et préjugés.**

D'abord on indique que la neige est trop profonde en hiver le long du fleuve. Parti d'une paroisse des bords du St. Laurent, nous sommes venu ici avec le préjugé commun de croire que la profondeur de la neige était un empêchement à l'existence des chemins doubles.

Ce préjugé a bientôt disparu quand nous avons fait la connaissance des hivers des Cantons de l'Est et des magnifiques chemins double des comté de Richmond, Compton, Stanstead, Shefford, Missisquoi et d'une forte partie de notre propre comté.

Nous avons eu l'hiver dernier, des chemins doubles tout l'hiver à partir de notre village pour monter vers le sud. Cependant, la neige s'élevait à quatre et cinq pieds presque partout; et chose remarquable, les chemins doubles se battaient de suite, tandis que les autres prenaient des semaines entières avant que d'être passables au trot ordinaire d'un cheval.

L'objection que l'on fait aussi valoir pour le charroyage du bois dans la forêt n'est pas valable non plus, car nous nous servons continuellement d'une voiture double pour le transport du bois sur notre propriété et avec les petites sleighs doubles (*bob sleighs*) nous n'éprouvons pas plus de difficulté à entrer et sortir du bois que si nous avions des petits traîneaux de deux pieds de large. Nous avons l'avantage de pouvoir entretenir un chemin plus facilement, de n'y voir jamais de pentes ni cahos. Un seul homme conduit la voiture et transporte plus de bois dans une journée que deux hommes et trois chevaux dans trois traîneaux ordinaires.

Sur les chemins doubles on n'est pas obligé de passer un temps considérable toutes les semaines de l'hiver pour piocher les cahos et remplir les pentes. On serait étonné de savoir combien il se perd de journées d'hommes sur les chemins du Bas-Canada, l'hiver, pour les entretenir, simplement parceque l'on ne veut pas se servir de voitures plus convenables au bon entretien des chemins.

La différence du coût d'entretien et le confort que l'on éprouve à voyager par de bons chemins sont d'excellentes raisons qui militent

en faveur d'un changement, mais il ne faut pas non plus oublier le ménagement opéré dans l'entretien des voitures. Dans nos chemins doubles le bris d'un harnais ou d'une voiture est chose exceptionnelle, tandis que dans les passages de lièvres que font les carioles et les traîneaux en usage dans la grande majorité des comtés du Bas-Canada, on est fortuné quand l'on fait un voyage quelconque sans accident.

#### Construction des traîneaux.

Si l'on ne voulait pas abandonner la forme de la cariole, du *berleau* ou du traîneau, il n'y aurait rien de plus facile que de faire une amélioration qui répondrait au but en conservant la forme nationale de ces voitures. Ce serait de faire des traîneaux plus larges et dont les membres ou patins seraient de trois pouces plus élevés que ceux d'aujourd'hui. Mais la grande amélioration serait de faire disparaître le travail libre, la *maille* et le bâton qui attachent ce dernier au traîneau aussi bien que les anneaux qui relient le travail à la cariole. C'est ce jeu qui existe continuellement entre le travail et la voiture qui occasionne les pentes et les cahos sur les chemins étroits.

Si le travail du traîneau ou de la cariole était fixe, solide comme ceux des *sleighs*, on s'apercevrait bien vite de la différence sur les chemins.

C'est une erreur que de croire que le jeu qui existe entre la voiture et le travail offre plus de soulagement pour le cheval. Quand le travail est fixe le cheval éprouve la même liberté d'action parce que le jeu au lieu de s'opérer au travail de la voiture existe pareillement aux épaules du cheval ou aux traits.

Cette erreur est tellement gravée dans l'esprit du peuple que nous connaissons des paroisses entières dans le district de Montréal où l'on a complètement mis de côté la cariole pour la remplacer par le sleigh de promenade et quoique le travail de ces voitures soit fixé comme aux sleighs de nos Cantons, à une certaine hauteur, on a cependant eu la malheureuse idée de mettre de petits anneaux au travail comme ceux que l'on voit généralement aux carioles.

L'ajustement d'une voiture à un cheval pour les chemins doubles ne peut, suivant nous, s'opérer par aucun de nos cultivateurs, car s'ils sont adroits à travailler le bois, ils ne sont pas tous forgerons. Cependant, le changement est peu dispendieux et serait plus que compensé par la différence dans l'entretien des chemins et la durée des voitures.

Puisque tous nos cultivateurs ont leurs chevaux, quelque fois quatre, nous ne voyons pas pourquoi ils ne s'en serviraient pas attelés de

front plutôt que de causer la dépense d'avoir deux traîneaux et des chemins horribles.

#### Progrès réalisés.

Le progrès, sous ce rapport, va lentement, mais cependant ceux qui connaissent le sud du district de Montréal savent que le traîneau disparaît rapidement. Dans les comtés de Soulanges, Laprairie, Chateauguay, Chambly, Verchères, Napierville, St. Jean et Iberville le sleigh remplace déjà en grande partie la cariole. Une cariole à une porte d'église dans les comtés de St. Jean et de Napierville, est un phénomène de nos jours. De ce côté, les voitures doubles vont jusqu'à la ville de Montréal.

Dans nos Cantons de l'Est toute la partie qui est située entre Warwick et la Baie de Missisquoi à peu d'exceptions près possède des chemins doubles, mais chose remarquable une fois descendu à Warwick vous perdez les chemins doubles, et ceux qui existent en hiver, en bas de cet endroit, vont toujours en diminuant de largeur jusqu'à Québec. Il en est ainsi sur la route de Sherbrooke à Trois-Rivières. Une fois passé notre village les chemins ne sont ni simples ni doubles et ils diminuent en largeur à mesure que l'on approche de Drummondville. En bas de ce village, les chemins n'existent que pour les voitures étroites.

Nous l'avons déjà dit, on ne peut pas prétendre l'impracticabilité puisque la chose a été éprouvée au nord comme au sud dans nos campagnes purement canadiennes. Ainsi, il y a une compagnie américaine qui exploite le bois depuis dix ans à St. Guillaume et qui tous les hivers fait transporter son bois à travers une grande partie de cette paroisse et celle de St. Aimé pour le rendre à la Rivière Yamaska. Malgré qu'il y ait un nombre considérable de traîneaux et de carioles pour briser le chemin, cependant, il s'entretient facilement; le transport du bois s'exécute plus aisément qu'en petit traîneau et ce sont des habitants de la paroisse qui eux-mêmes font ces transports avec les chevaux de leur charrués.

Le même fait existe au nord, à la Rivière du Loup. La compagnie américaine de Paulin, ou Hunterstown, fait descendre son bois par des voitures doubles en hiver et cela depuis nombre d'années. Pourquoi ce qui est praticable, avantageux, profitable pour une compagnie qui compte chacun de ses mouvements pour épargner et faire de l'argent ne le serait-il pas pour des particuliers? N'oublions pas de dire que le transport du bois se fait à tant du mille pieds et que si nos canadiens ne trouvaient point que c'est un avantage de charroyer avec des voitures doubles ils abandonneraient bientôt ces voitures pour retourner aux traîneaux simples.

## MATERIEL ET CONSTRUCTION.

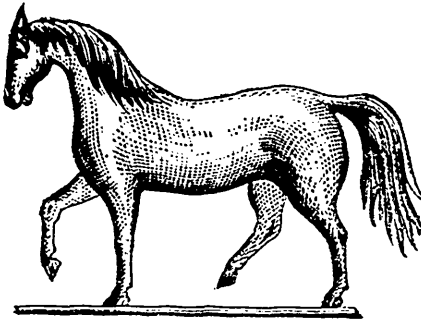
### GIROUETTES OFFERTES EN PRIME.



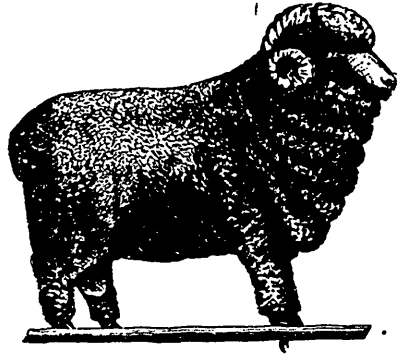
A direction de la Revue Agricole, désireuse d'offrir à ses abonnés des primes de toutes sortes, publie aujourd'hui la collection la plus

remarquable de girouettes qu'il soit possible de trouver. Chevaux, bêtes à corne, etc. Flèches, de toutes les espèces et à très bas prix sont à la disposition de nos abonnés. Chacune de ces girouettes est en cuivre

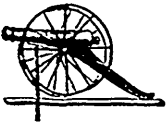
doré à 23 carat. Les coqs seraient un | pays, en même temps qu'ils indiqueraient les  
 ornement pour les plus beaux clochers du | variations du vent, les quatres points cardi-



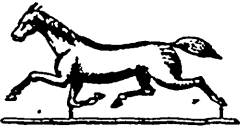
No. 13—27 pouces de longueur—\$25.



No. 26—29 pou. long—\$25.



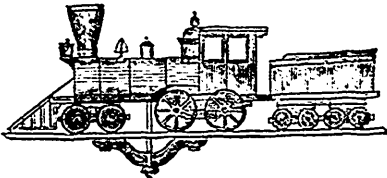
44—17 po. long—\$18.



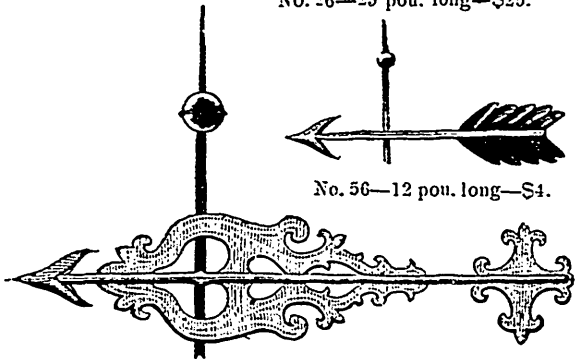
No. 4—29 pou. long—\$18.



61—33 pouces long—\$25.



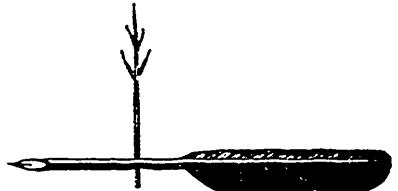
No. 72—2 pieds de long—\$25.



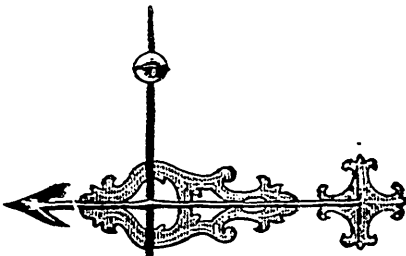
No. 02—7 pieds long—lettres de 10½ pou—boule 12 pou—\$75.



No. 56—12 pou. long—\$4.



No. 46—36 pouces long—\$16.



No. 05—4 pieds long—lettres de 6 pouces—\$40.



No. 36—30 pou. long—\$22.

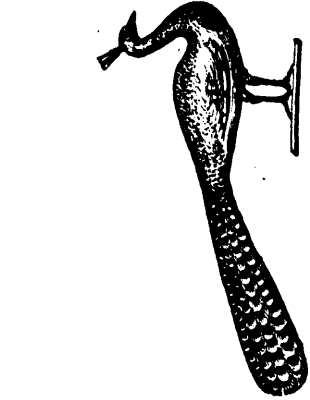
naux, completant la girouette aux prix | procurer ces articles pourront s'adresser au  
 indiqués. Les personnes désireuses de se | bureau de la Revue Agricole.



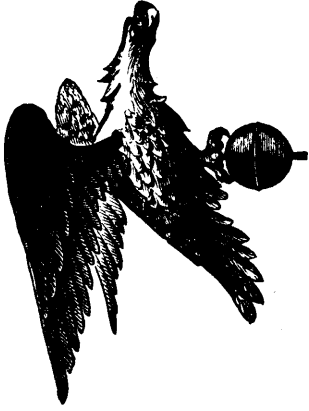
# GIROUETTES METALLIQUES DE CUSHING & WHITE.



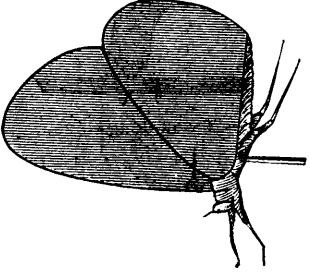
No. 21 pou. hauts—\$16.



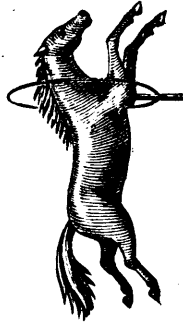
No. 37—33 pouces de long—\$25.



No. 42—17 pouces de long—\$20.



No. 71—16 x 21 pouces—\$10. 24—17 p. hauf—\$12. 22—30 p. hauf—\$25.



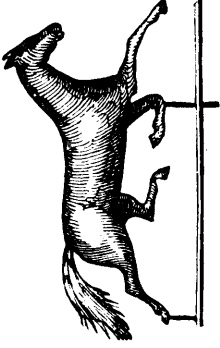
No. 7—30 pouces de long—\$18.



No. 3—35 pou. de long—Patchen—\$25.



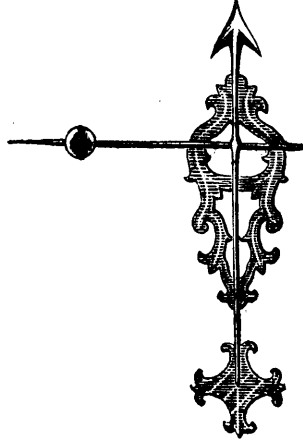
No. 8—30 pouces de long—\$20.



No. 1—29 pou. de long—E. Allen—\$18.



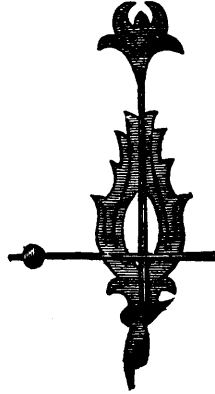
28—36 p. longa—Centaur—\$25.



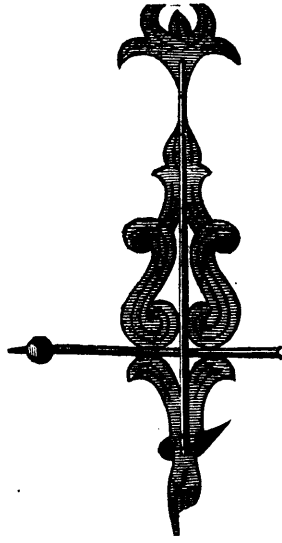
No. 03—6 pieds de long—\$60.



No. 67—32 pouces de long—\$14.

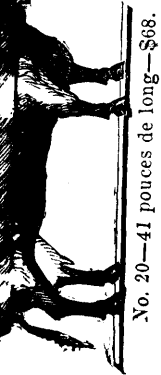


No. 49—22 pouces de long—\$12.

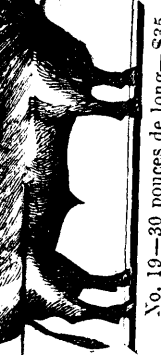


No. 47—48 pouces de long—\$25.

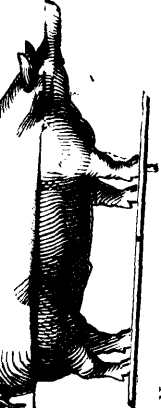




No. 20—41 pouces de long—\$68.



No. 19—30 pouces de long—\$35.



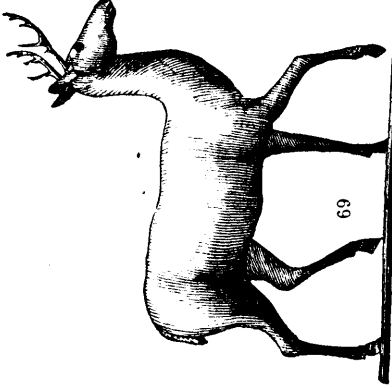
No. 68—36 pouces de long—\$35.



No. 25—28 pouces de long—\$22.

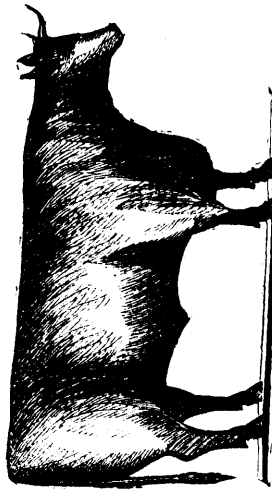


No. 43—33 pouces de long—\$40.

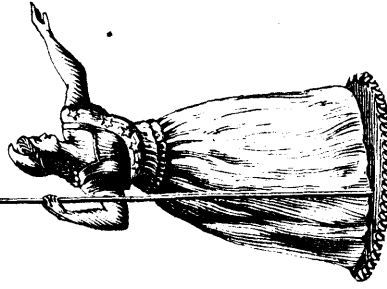
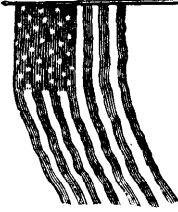


69

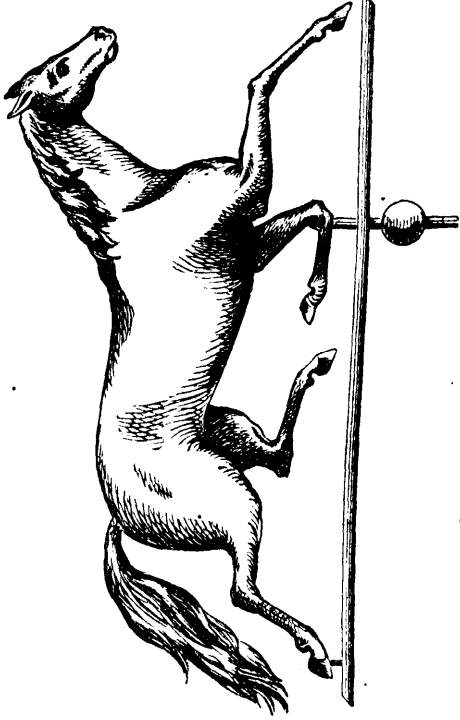
No. 69—25 pouces de long—\$25.



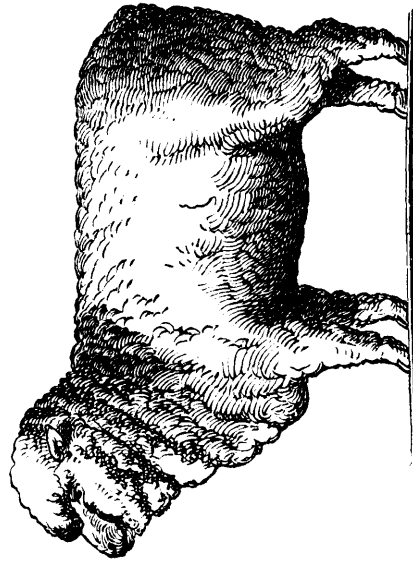
No. 17—25 pouces de long—\$20.



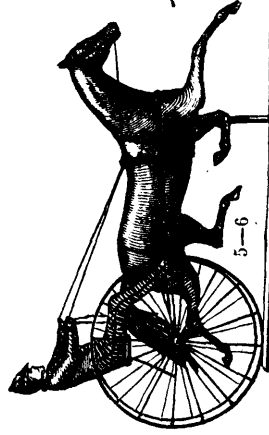
No. 64—22 pouces de haut—\$25.



No. 2—42 pouces de long—\$35.



No. 27—28 pouces de long—\$22.



5-6

No. 5—35 pou. de long—Ethan et Sulkey—\$35.

DOREES AVEC DES FEUILLES D'OR A VINGT-TROIS CARATS.

## EXPLOITATION DE LA TOURBE.

**D**EPUIS plus de vingt ans, la commission géologique a attiré l'attention sur les usages de la tourbe et sur l'existence de vastes dépôts de cette matière dans la province. Dans le rapport annuel 1845-6, p. 35, et dans celui de 1849-50, pages 97-99, on a donné des renseignements sur son emploi dans d'autres pays pour produire la vapeur, et pour fondre ou manufacturer le fer. Plus tard, dans le rapport de 1853-56, pages 425-426, on a consigné des chiffres relatifs à la consommation de tourbe en France et enfin, dans le rapport général de 1863, la question de la préparation et de l'application de la tourbe a été discutée au long, pp. 823-828.

On a aussi exposé les diverses méthodes proposées pour sécher la tourbe et la réduire à une forme compacte, et on a fait voir que la grande difficulté à surmonter provenait de ce que c'est un corps éminemment spongieux et élastique. Il retient une grande quantité d'eau et n'est pas facile à réduire en une masse solide; de plus si on le comprime, lorsqu'il est humide, il se dilate en séchant. Divers expédients ont été proposés pour pulvériser et consolider par la pression la tourbe préalablement séchée, mais il sont tous d'une application plus ou moins difficile et coûteuse. Toutefois, on a trouvé que par la comminution de la tourbe fibreuse ou sa réduction en pulpe, la contraction spontanée de la masse en séchant suffit, sans aucune compression, pour lui donner la solidité et la densité requises, et en faire un bon combustible. Mais pour cette opération il faut transporter la tourbe à la fabrique, alors que la tourbe est saturée d'eau, puis distribuer la pulpe sur une grande surface pour la faire sécher.

## EXPLOITATION DE BULSTRODE.

M. James Hodges, ingénieur anglais, a néanmoins conçu l'heureuse idée d'une fabrique de tourbe qui flotte sur une fondrière, y coupe son chenal, extrait et pulpe la tourbe et finalement l'étend pour sécher, le tout sans l'aide de travail manuel. Ce problème, après trois ans d'essais, a été résolu, et plusieurs personnes ont pu voir, l'an dernier, la machine fonctionnant à Bulstrode, sur le chemin de fer des Trois-Rivières et d'Arthabaska. Comme les résultats de cette invention prendront nécessairement une grande importance, je donnerai ici une courte description de l'appareil de M. Hodges, extraite d'une brochure publiée par lui-même sur ce sujet.

“Après avoir choisi une vaste tourbière profonde de huit à douze pieds, ou davantage, la première chose à faire est de tracer, à quelque distance des bords, une ligne de contour sur une étendue de plusieurs milles. Le long de cette ligne, on déblaie un espace large d'environ dix-neuf pieds où l'on soulève toute la mousse ou gazon; le long de cet espace, on en déblaie un autre large de quatre-vingt-dix pieds pour recevoir la tourbe pulpée.

“A l'une des extrémités de la ligne de contour sus-mentionnée, on construit et on lance, dans un trou creusé à cet effet dans la tourbière, une barge ou bac de quatre-vingts pieds de long sur seize de travers et six de profondeur. Cette barge ou bac devra contenir tout le matériel nécessaire pour la fabrication de la tourbe. A l'une des extrémités de la barge, on place deux grandes tarières à vis de onze pieds de diamètre qui, une fois munies des engrenages et essieux nécessaires, sont mises en mouvement par une machine à vapeur placée à l'arrière de l'embarcation. Ces tarières ou excavateurs à vis forent la tourbe exactement de la même façon qu'une tarière ordinaire fore le bois; à mesure que le forage s'opère, on fait avancer l'embarcation qui forme un canal large de dix-neuf pieds environ et de quatre à six pieds de profondeur, dans lequel flotte la barge chargée de tout le matériel; l'eau de la tourbe contigue remplit le canal à mesure qu'il est coupé; la barge se meut ordinairement à raison de quinze pieds par heure. Un ingénieur habile doit déterminer et tracer le niveau du canal et régler son approvisionnement d'eau, deux opérations dont dépend, en grande partie, tout le succès de cette méthode.

## SYSTEME HODGES.

“La tourbe coupée et enlevée par les tarières est déposée dans le bac et jetée, au moyen d'un élévateur, dans une sorte de témie. Elle passe alors dans une machine qui enlève toutes les racines et morceaux de bois et détruit les fibres, réduisant la tourbe en une pulpe molle et homogène semblable à du mortier bien battu. Elle passe ensuite dans un long canal, ou distributeur, qui s'étend à angle droit au-dessus de la barge et répand la pulpe, sur l'espace déployé le long du canal,—en une nappe mince, épaisse seulement de neuf pouces environ et large de quatre-vingt-dix pieds.

“Après que la couche de pulpe a été exposée pendant une couple de jours,—ou même moins dans les temps chauds,—elle se consolide, puis commence à montrer des

crevasses. Sitôt qu'on aperçoit ces dernières, la couche de pulpe est divisée en sections transversales espacées de six pouces. Cette opération est faite par deux hommes au moyen d'une corde à laquelle est attachée une tringle de bois sur laquelle sont fixés six couteaux courbes espacés de six pouces. Avec un peu de pratique, les deux hommes exécutent ce travail avec une grande précision. Quelques jours plus tard, la pulpe est devenue assez dure pour porter un homme marchant sur les planches jetées sur la surface. On divise alors la couche en sections longitudinales larges de dix-huit pouces; ses sections sont faites au moyen d'une plaque circulaire de fer que l'on pousse en avant et qui coupe comme une scie ronde, la pulpe est ainsi séparée de la surface sur laquelle elle repose. En faisant ces dernières sections, il faut prendre bien soin d'arriver jusqu'au-dessus de la couche tourbe, afin

qu'en cas de pluie, l'eau puisse filtrer librement dans le canal. Quinze jours plus tard le retrait de la couche de tourbe ouvre les tranchées qui ont été faites, et elle présente alors l'aspect d'un immense parquet couvert de briques de dix-huit pouces de long sur six de large. Quand ces briques sont assez dures, on les enlève et les tasse pour les sécher davantage.

" Dans la fabrication du charbon de tourbe, il faut beaucoup d'expérience et si l'on néglige les détails, même les moins importants en apparence, on s'expose à des pertes considérables. Pour faire le canal, dans de bonnes conditions, il suffit d'enlever six pouces de gazon ainsi que toutes les racines d'arbres qui croissent dans la tourbière; or, comme les racines de ces arbres nains n'atteignent qu'une très-petite profondeur, c'est une opération facile.

## TRAVEAUX DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

### LE BUT DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.



OUR nous, l'organisation agricole a un double but : D'abord l'amélioration du bétail par les croisements de toutes les espèces au moyen de reproducteurs importés; en suite l'amélioration de la culture par l'adoption des plantes sarclées, fourragères et améliorantes, et par l'excellence des façons données au sol. Les \$60,000 dépenses annuellement peuvent réaliser ce double but, et l'augmentation qui en résulterait dans la richesse publique est incalculable, elle s'éleverait à des millions. Pour s'en convaincre il suffit de comparer la production actuelle avec la production probable pour arriver à une estimation approximative énorme.

Le domaine agricole du Bas-Canada est de 12,000,000 d'arpents occupés, dont 6,000,000 sont encore en forêts. La valeur de ce domaine s'élève à \$500,000,000 et celle des instruments aratoires employés à son exploitation s'élève à \$10,000,000 Voyons maintenant quelle est la production annuelle du domaine agricole du Bas-Canada.

### CEREALES ET GRAINES FOURRAGERES.

Blé d'automne.....(minots),	70,000
Blé de printemps..... do	3,000,000
Orge..... do	2,500,000
Seigle..... do	1,000,000
Pois..... do	3,000,000
Avoine..... do	26,000,000
Sarrasin..... do	1,000,000
Graine de trèfle et de foin..... do	50,000

### PLANTES SARCLEES.

Blé-d'inde.....(minots),	400,000
Patates..... do	15,000,000
Navets..... do	1,000,000
Carottes..... do	400,000

Betteraves..... do	260,000
Fèves..... do	25,000
Houblon..... (livres,)	60,000
Lin ou chanvre..... do	1,500,000

### Divers.

Foin par tonneau..... 600,000  
Le chiffre du bétail dans le Bas-Canada est comme suit :

Espèce chevaline..... (têtes,)	300,000
Espèce bovine..... do	1,000,000
Espèce ovine..... do	900,000
Espèce porcine..... do	400,000

La valeur de l'espèce chevaline seul est de \$15,000,000. Maintenant la production des articles manufacturés est considérable :

Etoffe foulée..... (verges,)	1,000,000
Flanelle..... do	1,500,000
Toile..... do	1,500,000
Laine..... (livres,)	2,500,000
Sucre d'érable..... do	15,000,000

Telles sont les valeurs qu'il serait facile de doubler en dix années par un emploi intelligent, hardi, énergique des \$60,000 dépenses annuellement par nos sociétés d'agriculture à l'amélioration du domaine du Bas-Canada. Aux comités de direction de chaque comté la responsabilité de prendre l'initiative de ce mouvement progressif. Aux hommes qui les composent d'empoigner hardiment le spectre de la routine, de le terrasser et de franchir toute la distance qui sépare la dernière société de la première. Il y aura toujours assez de trainards dans l'ornière; aux hommes de progrès, comme ceux qui se trouvent dans plusieurs comtés du Bas-Canada, l'honneur de l'avant garde.

### L'IMPORTATION DE REPRODUCTEURS DE CHOIX.

Le but de notre organisation agricole est d'abord l'amélioration du bétail par les croisements de toutes les espèces au moyen de reproduc-

teurs importés. Beaucoup de sociétés ne s'en doutent guères. Un trop grand nombre d'entre elles s'imaginent avoir fait tout ce qui est possible pour bien mériter de la patrie, lorsqu'elles ont formé une bourse des souscriptions de l'année jointes à l'octroi du gouvernement, puis, l'autome venu, qu'elles ont partagé cette bourse entre tous les membres sous le faux prétexte d'une exposition sans résultats. En peut-il être autrement lorsque sur le terrain du concours il ne se trouve souvent qu'une collection d'animaux amaigris, dégénérés, arrachés un instant avant d'un maigre pâturage, pour se disputer les prix accordés non plus aux qualités les plus recherchées, dans chaque espèce, mais aux vices des conformations les plus défectueuses? Quel enseignement pour la masse de la population rurale, témoin de cet encouragement officiel donné à la routine? Peut-on s'étonner ensuite que son jugement soit faussé lorsqu'elle a été annuellement habituée à admirer comme premiers prix des animaux difformes ne présentant aucun des caractères qui distinguent si éminemment les reproducteurs améliorés? Vous ne savez donc pas que les expositions sont une école pratique ouverte à l'éducation des masses et qu'offrir comme modèles des animaux primés, mal conformés, c'est apprendre au cultivateur à élever ces animaux de préférence aux reproducteurs de choix?

Un pareil système ne saurait durer plus longtemps, les hommes intelligents dans chaque comté le comprennent, mais trop souvent ils ne veulent pas prendre l'initiative des réformes dont ils apprécient l'urgence.

Le premier devoir d'une société d'agriculture est donc d'améliorer le bétail de toutes les espèces dans le comté. L'amélioration des races indigènes par elles-mêmes, n'est pas praticable dans un pays comme le nôtre où il faut des résultats immédiats, et où nous pouvons nous procurer de l'étranger des étalons de choix de toutes les espèces. L'Angleterre, la France, après des siècles d'expériences coûteuses et de soins assidus, sont arrivées à créer des races améliorantes pour toutes nos espèces. Tous nos efforts doivent donc tendre à importer des étalons améliorateurs dont l'influence sur notre bétail se fera sentir de suite en lui donnant les qualités qui distinguent les races les plus parfaites de l'ancien monde. Voilà le programme que doit se tracer toute société intelligente, ayant à cœur les vrais intérêts du pays.

Ainsi pour régénérer notre espèce chevaline, importons de France l'étalon Percheron, dont descend le cheval canadien. Réunissant l'ampleur des formes et la vitesse des allures à l'élégance de sa conformation, le Percheron est reconnu sans rival dans le monde entier, comme cheval de diligence. On l'emploie dans toutes les parties de la France, et il a été importé en Angleterre ainsi qu'aux Etats-Unis, où il a donné les meilleurs résultats. Déjà huit sociétés d'agriculture ont pris l'initiative de cette importation, pourquoi tous les comtés du Bas-Canada ne comprendraient-ils pas également bien leurs avantages. Pour \$1,000, nous nous engageons à livrer à Montréal les étalons qui nous seront commandés par nos sociétés d'agriculture auxquelles nous offrons un crédit d'un an pour rencontrer le prix de cette importation.

Pour l'espèce bovine, l'importation du Haut-Canada des étalons de choix est facile à des prix variant de \$100, à 200 à l'âge de deux ans ce printemps. Là où les sociétés veulent développer la facilité à l'engraissement, les taureaux Durham doivent être importés de préférence. Là au contraire où la production du lait est désirée, et il en est ainsi dans la presque totalité de nos comtés, les taureaux Ayrshire doivent être importés, de préférence, soit du Haut, soit du Bas-Canada.

Pour l'espèce ovine, le Haut Canada et même quelques éleveurs du Bas-Canada ont de superbes troupeaux dont il est facile de se procurer de très beaux béliers d'un an au prix de \$50 en moyenne. Les Leicester et les Cotswolds sont les deux races qui nous conviennent.

Pour l'espèce porcine également, il est facile de trouver dans les deux provinces de très beaux verrats d'un an au prix de \$25 à 30.

Ainsi donc, rien n'est facile comme l'amélioration de notre bétail de toutes les espèces par croisements, au moyen d'étalons importés. Il n'y a que le manque le plus complet d'initiative ou d'énergie qui puisse expliquer comment, dans un grand nombre de nos comtés, il ne se voit pas encore un seul animal amélioré. Au reste, les directeurs des sociétés d'agriculture de ces localités arrières sont seuls responsables du tort immense fait à la population rurale dont les intérêts leur sont confiés. Une pareille apathie est incompréhensible et certainement inexcusable.

#### ADOPTION DES PLANTES SARCLEES, FOURRAGERES ET AMELIORANTES.

NOUS avons dit que le but des sociétés d'agriculture était, en second lieu, d'améliorer la culture du sol par l'adoption des plantes sarclées, fourragères et améliorantes; par l'excellence des façons données aux sols. En effet, à moins que l'amélioration du sol ne marche en même temps que l'amélioration du bétail, celle-ci devient impossible. A moins que les croisés obtenus par l'infusion du sang améliorateur ne reçoivent une alimentation appropriée, des soins convenables, l'influence du sang sera comparativement nulle et les croisés arrivés à leur développement complet ne présenteront pas les caractères des races améliorées, s'ils n'ont reçu qu'une alimentation pauvre, que des soins mauvais. Au contraire, croisez un jument du pays avec un étalon Percheron, et donnez au poulain une alimentation suffisante accompagnée de bons soins, et le résultat sera un demi sang Percheron, présentant à peu près tous les caractères de l'étalon améliorateur. Car il faut bien se rappeler que les races ne sont que le résultat des circonstances de soins de nourriture dans lesquelles elles sont placées. Nos races canadiennes dégénérées sont le résultat de nos mauvais pâturages, où elles ne trouvent en été qu'une nourriture insuffisante sous un soleil brûlant, et de notre mauvaise stabulation en hiver, pendant lequel elles reçoivent une alimentation insuffisante de paille et d'eau glacée par des froids intenses. Avec la continuation d'un pareil régime, les meilleures races de toutes les espèces doivent forcément dégénérer

et arriver bientôt à l'état désolant de notre bétail indigène.

Il faut donc que l'amélioration de la culture du sol marche en même temps que l'amélioration du bétail pour en assurer le succès. Et c'est aux sociétés d'agriculture de chaque comté de prendre l'initiative de cette amélioration en encourageant l'adoption des plantes sarclées, fourragères et améliorantes, ainsi que l'excellence des façons données au sol.

Pour cela, il faut accorder des prix aux récoltes sur pieds, ainsi qu'aux terres les mieux cultivées. Chaque année, après les semences, le jury nommé par la société devra visiter les terres des concurrents, juger de la préparation du sol, de l'épandage, de l'emploi des fumiers, de l'entretien des clôtures, des instruments employés, de l'état du bétail et des soins donnés aux animaux encore en stabulation, de l'état des pacages, des prairies et de l'apparence générale du domaine. C'est à cette époque qu'il est le plus facile de juger des terres les mieux cultivées, et c'est à cette époque aussi qu'il est le plus facile de trouver des juges ayant le temps de faire la visite des terres soumise au concours. Voilà pour les terres les mieux cultivées du comté.

Maintenant pour les récoltes sur pieds, montrez-moi le cultivateur pratique qui n'est pas d'opinion que le seul moyen possible de les apprécier n'est pas de se transporter dans les champs et là de juger de leur apparence générale. Le plus petit enfant, le cultivateur le moins capables peut, avec de la patience et du temps, trier à la main un sac de beau grain et prendre le premier prix à l'exposition. Est-ce que le mérite aura été récompensé? Est-ce que l'agriculture en sera améliorée? Est-ce que le but de la société aura été rempli? Evidemment non. Et cependant ce système d'exposition des produits sur le terrain de l'exposition est adopté dans un trop grand nombre de nos sociétés. Encore une grande responsabilité au compte des directeurs de ces sociétés, et un manque d'initiative ou d'énergie impardonnables. Remarquez que ces mêmes directeurs, pris séparément, sont les premiers à reconnaître et à flétrir la mauvaise administration des sociétés qui en agissent ainsi, mais une fois réunis, ils remettent toujours pour une raison ou pour une autre, leurs projets de réforme à l'année suivante. Pendant ce temps, le comté croupit dans l'inertie, l'octroi gouvernemental et les souscriptions sont dépensés inutilement, les résultats sont les mêmes, c'est-à-dire nuls.

Ce que nous voulons, c'est l'encouragement du vrai mérite et le seul moyen de le constater. Pour cela les récoltes sur pieds seules doivent être récompensées. Et encore faisons-nous une distinction entre les récoltes qui améliorent le sol en le pulvérisant, en le nettoyant, en l'enrichissant, et les récoltes qui, au contraire, épuisent le sol en lui enlevant sa fertilité, en facilitant la croissance des mauvaises herbes. C'est pour cette raison que nous avons dit que le but des sociétés devait être d'améliorer le sol par l'adoption des plantes sarclées, fourragères et améliorantes. Au nombre des récoltes épuisantes, sont les céréales, le blé, l'orge, l'avoine, le seigle dont la culture ne demande aucun ef-

fort, et par conséquent ne mérite pas un encouragement spécial.

Les patates, betteraves carottes, navets, fèves, blé-d'inde, tabac, lin et chanvre exigent un sol bien pulvérisé par des labours profonds, des hersages, et roulages, un engrais abondant et de plus des soins d'entretien, des sarclages pendant la croissance. Le résultat nécessaire de ces cultures sarclées est d'améliorer le sol en le préparant magnifiquement à donner les plus hauts rendements pendant les récoltes qui suivront. Voilà donc les champs sur lesquels les sociétés d'agriculture doivent porter surtout leur encouragement.

Les prairies et les pâturages ne sont pas moins importants au point de vue de l'agriculture améliorante. Partout où il y aura des prairies et des pâturages abondants et riches, il y aura aussi d'excellentes récoltes, un bétail amélioré. Les sociétés devront donc offrir des prix pour les plus belles prairies, les plus beaux pâturages.


L'adoption des plantes sarclées, fourragères et améliorantes dans les concours de nos sociétés d'agriculture, aurait pour résultat nécessaire, non seulement l'amélioration de la culture du sol, l'augmentation de ses produits, mais encore l'amélioration du bétail de toutes les espèces en lui procurant une alimentation abondante et appropriée soit au pâturage, soit à l'étable. Avec un pâturage abondant pendant la saison d'été, avec une ration de betteraves, de carottes, de foin et de farineux pendant la période de stabulation, tout devient possible à l'éleveur intelligent, et les croisés de toutes les espèces prennent bientôt les proportions des purs sables améliorateurs. Aussi, avons-nous dit déjà, que les sociétés d'agriculture chargées spécialement de diriger le mouvement agricole, doivent avoir un double but. D'abord l'amélioration du bétail par les croisements de toutes les espèces au moyen de reproducteurs importés. Ensuite, l'amélioration de la culture par l'adoption des plantes sarclées, fourragères, améliorantes, et par l'excellence des façons données au sol.

En suivant la ligne de conduite que nous avons tracée, notre organisation agricole aurait bientôt accompli des miracles, décuplé la richesse publique. Nous savons soixante-quinze sociétés d'agriculture comptant 15,600 membres disposant d'un revenu annuel de \$60,000. Quels éléments de succès et d'influence, si la direction était à la fois intelligente, énergique! Nous avons dit que le but du gouvernement, en créant l'organisation agricole, était de réunir les petits moyens de chacun en un montant assez considérable pour permettre à l'association ce qui était au-dessus de la fortune de chacun. En effet, avec ce revenu annuel de \$60,000, tout devient possible à notre organisation agricole, tandis que chaque membre séparément, avec sa souscription de \$1, ne peut absolument rien. C'est donc l'association formée par chaque société de comté qui en fait la puissance. Cette association de petits moyens forme le capital dont la société se sert comme d'un levier puissant pour renverser les obstacles infranchissables pour chacun. Telle est la théorie de l'association agricole si importante en résultats pratiques considérables. Malheureusement un trop grand nombre de nos

sociétés ne l'ont jamais comprise. Pour elles, le capital de \$1,000 amassé chaque année, à l'aide des souscriptions et de l'octroi gouvernemental, est partagé quelques semaines plus tard sous le faux prétexte d'une exposition sans but arrêté et sans résultats. Aussi les fruits de l'organisation agricole locale sont-ils tout à fait nuls dans ces comtés.

Pour donner la plus grande somme d'effets utiles, chaque société d'agriculture devrait avoir le caractère d'une Banque d'Épargnes, dont les sociétaires ne se partageraient que les intérêts, en laissant le capital s'augmenter toujours des revenus annuels. En partant de cette base, l'association atteindrait bientôt sa plus grande puissance d'action, toujours en rapport avec l'augmentation de son capital accumulé.

#### VOIES ET MOYENS.

 OUR donner la plus grande somme d'effets utiles, avons-nous dit, chaque société d'agriculture devrait avoir le caractère d'une Banque d'Épargnes, dont les sociétaires ne se partageraient que les intérêts, en laissant le capital s'augmenter toujours des revenus annuels. En partant de cette base, l'association atteindrait bientôt sa plus grande puissance d'action, toujours en rapport avec l'augmentation de son capital accumulé. Sans doute il y a toujours certaines dépenses générales qui ne permettent pas de mettre rigoureusement ce principe en pratique, mais nous n'hésitons pas à dire que la société qui en fera l'application la plus rigoureuse, sera certainement celle qui donnera la plus grande somme d'effets utiles.

Maintenant, nous prenons le cas d'une société de comté dont tous les efforts se sont bornés jusqu'ici aux expositions annuelles. Le bétail et la culture du sol ont été également négligés. Pas un reproducteur améliorateur ne se trouve dans le comté. Les cultures sarclées, améliorantes, sont à peu près inconnues. Ce tableau malheureusement ne se rencontre que trop souvent dans un grand nombre de comtés. Dans ces circonstances, quel sera le programme à adopter par le bureau de direction? Le revenu annuel d'une société étant en moyenne de \$1,000, nous recommandons le programme qui suit:

#### TERRES LES MIEUX CULTIVÉES.

La visite des terres les mieux cultivées se fera avant le 1<sup>er</sup> juillet, par un jury composé de 3 membres étrangers au comté. Le jury tiendra compte des façons données au sol, de l'égoûtment, des clôtures, des bâtiments de ferme, des fumiers, de l'état général du bétail, des grains, pâturages et semis, en un mot, de l'état général des fermes. Les concurrents s'inscriront 15 jours avant l'époque fixée pour le concours, et paieront \$1 d'entrée afin de limiter les visites aux concurrents sérieux. Il sera accordé six prix de \$18, 15, 12, 8, 6, 3.

#### PRAIRIES ET PÂTURAGES.

La visite des récoltes sur pied se fera également par un jury, composé de 3 membres étrangers au comté. Elle se fera avant le 15 août, pour les prairies et les pâturages, avant le 15 octobre, pour les plantes sarclées. Les con-

currents devront s'inscrire 15 jours avant le concours et payer une entrée de 50 cents. Pour les prairies et les pâturages, il faudra tenir compte de l'étendue aussi bien que de l'apparence générale. Il sera accordé cinq prix de \$10, 8, 6, 4, 2. Pour les prairies, pas moins de 10 arpents. Pâturages, pas moins de 15 arpents.

#### RECOLTES SARCLÉES.

Pour les récoltes sarclées, cinq prix seront également accordés aux concurrents inscrits 15 jours avant le concours. Les prix seront de \$10, 8, 6, 4, 2.

Betteraves, pas moins d'un arpent.

Carottes, " " "

Navets, " " "

Blé-d'inde, " " "

Fèves à cheval, " " "

Lin, " " "

Patates, pas moins de deux arpents.

Oignons, pas moins de  $\frac{1}{2}$  d'arpent.

Choux, pas moins d'une  $\frac{1}{2}$  arpent.

Petites fèves, pas moins d'une  $\frac{1}{2}$  arpent.

Les prix ainsi accordés pour les terres les mieux cultivées et pour les récoltes sur pied s'élèveront au montant approximatif de \$425. En ajoutant au produit des entrées \$25 pour rencontrer les dépenses nécessaires du jury chargé de la visite des fermes, nous arrivons à un total de \$450.

#### EXPOSITION DE COMTE.

Nous savons qu'il est difficile de retrancher l'exposition annuelle dans les comtés où les membres des sociétés sont habitués à les avoir. Aussi, faisons-nous entrer dans le programme que nous soumettons les prix qui suivent :

#### Espece chevaline.

Etalons de tout âge—6 prix : \$12, 10, 8, 6, 4, 2.

Juments de tout âge—6 prix : \$12, 10, 8, 6, 4, 2.

Poulins de tout âge—5 prix ; \$6, 5, 4, 3, 2,

Pouliches de tout âge—5 prix : \$6, 5, 4, 2, 1.

#### Espece bovine.

Taureaux de tout âge—5 prix : \$6, 5, 4, 3, 2, 1.

Vaches de tout âge—5 prix : \$10, 8, 6, 4, 2.

#### Espece ovine.

Béliers de tout âge—4 prix : \$5, 4, 3, 2.

Brebis de tout âge—4 prix : \$5, 4, 3, 2.

#### Espece porcine.

Verrats de tout âge—3 prix : \$4, 3, 2.

Truie de tout âge—3 prix : \$4, 3, 2.

#### Beurre.

Six prix de \$6, 5, 4, 3, 2, 1.

#### Manufactures Domestiques.

Prix divers pour \$40.

#### Instruments aratoires.

Meilleure charrue, \$10.

Meilleure herse, \$10.

Meilleur rouleau, \$10.

Meilleur rateau à cheval, \$10.

Meilleur crible, \$10.

Meilleur butteur, \$10.

Meilleure houe à cheval, \$10.

Les prix ainsi accordés pour l'exposition annuelle s'élèvent à une somme approximative de \$350.

**PARTI DE LABOUR.**

Pour améliorer les façons données au sol, les partis de labour sont essentiels à notre programme. En conséquence, le parti de labour aura lieu autant que possible à l'endroit et au jour de l'Exposition annuelle afin que les concurrents heureux soient proclamés en présence des agriculteurs du comté, réunis sur le champ du concours. Il y aura deux classes ;

Les laboureurs de tout âge—6 prix : \$10, 8, 6, 4, 2.

Les laboureurs au-dessous de 21 ans—6 prix ; \$10, 8, 6, 4, 2.

Nous croyons que ce programme est complet, et nous promettons à toute société d'agriculture qui l'adoptera, en le modifiant si les circonstances particulières du comté l'exigent, que les progrès les plus rapides devront suivre cette adoption. Il est facile de se rendre compte du montant dépensé par ce programme, il s'élève approximativement à la somme de \$850 divisée en 180 prix.

En payant en argent ce montant considérable, le revenu annuel de la société serait à peu près épuisé et cependant pas un cent n'a encore été approprié à l'achat d'étalons améliorateurs, sur lequel nous insistons si fortement. Pour résoudre cette difficulté, le secrétaire-trésorier ne payera les prix accordés qu'avec des "Bons payables au porteur." Ces bons seront seuls acceptés en paiement pour les saillies des Etalons améliorateurs appartenant à la société. On comprendra que cette combinaison permettra non seulement de payer les \$850 offerts en prix, mais encore l'achat de reproducteurs pour tout le montant du revenu annuel. Nous avons établi que ce revenu était en moyenne de \$1,000 ; voici la distribution de ce montant, telle que nous la recommandons dans un comté où rien n'a encore été fait pour l'amélioration du sol ou du bétail. Dans ces circonstances, il n'est pas nécessaire d'avoir ce qu'il y a de plus coûteux comme étalons de toutes les espèces ; il suffit pour les premiers achats, de se procurer des mâles de bonne race. Les produits des premiers croisements, aidés de l'amélioration correspondante dans la culture du sol, pourront à leur tour être accouplés avec des étalons d'une plus grande valeur, lorsque la société renouvellera ses reproducteurs. Ces \$1000 pourront donc être employées comme suit :—

1 Etalon.....	\$500
2 Taureaux.....	200
6 Béliers.....	180
6 Verrats.....	120
	\$1,000

Ces prix d'achat doivent comprendre les prix de transport jusque dans le comté. Car ces étalons peuvent être facilement achetés aux prix ci-dessus dans le Haut et dans le Bas Canada, en s'adressant aux éleveurs en renom.

Ces étalons donneront annuellement les revenus qui suivent en saillies payables en "Bons au porteur."

1 Etalon, 100 saillies....	\$500
2 Taureaux, 140 saillies..	140
6 Béliers, 300 saillies....	150
6 Verrats, 120 saillies....	60
	\$850

Y a-t-il un seul agriculteur dans le Bas Canada assez peu intelligent et soucieux de ses propres intérêts pour ne pas comprendre que les "Bons au porteur" donnés par chaque société en paiement des prix obtenus aux expositions, vaudront deux fois leur valeur en argent, du moment qu'ils lui permettront d'acheter les saillies nécessaires à l'amélioration de ses animaux de toutes les espèces ? Qu'un cultivateur obtienne des prix pour \$25, s'il est payé en argent, il ira les dépenser follement en achats inutiles et n'en appliquera pas un cent à l'amélioration de sa culture ou de son bétail. Avec le système que nous proposons au contraire, le concurrent heureux ayant gagné \$25 en "Bons au porteur," pourra, pendant l'année suivante, augmenter son troupeau de 2 Poulins Clydes canadiens, 8 Veaux demi-sang Ayrshire, 12 Agneaux demi-sang Leicester et 16 Goretz demi-sang Yorkshire en tout 38 animaux améliorés.

Maintenant, nous supposons le cas où un des membres de la société du comté n'aurait pas obtenu de prix dans les expositions, et serait déireux de profiter des saillies des étalons du comté. Alors il devra payer le montant de la saillie, soit avec des "Bons au porteur" achetés aux concurrents heureux, soit en argent. Tous les membres de la société doivent avoir des droits égaux aux saillies des reproducteurs, suivant l'ordre d'inscription au bureau du secrétaire. Les premiers inscrits seront les premiers servis, jusqu'à ce que la liste des saillies pour chaque reproducteur soit complète. Dans le cas où il resterait des "Bons au porteur" entre les mains des membres, ces bons seront les premiers reçus en paiement sur l'ordre d'inscription de l'année suivante.

En suivant pendant plusieurs années le même procédé, tous les comtés du Bas Canada auraient bientôt régénéré entièrement les races du pays et posséderaient encore un nombre suffisant de reproducteurs de choix. Voilà l'immense résultat auquel nos sociétés peuvent et doivent arriver. Pourquoi persister plus longtemps dans un système reconnu vicieux ? Les directeurs de chaque société sont chargés de diriger les efforts de tous dans la voie du progrès. A eux s'attache la responsabilité de l'inertie coupable où croupissent un si grand nombre de comtés, à eux aussi le mérite des améliorations partout où nous avons le plaisir de les constater.

Nous croyons avoir établi les avantages considérables du système que nous proposons et que nous espérons voir adopter par nos sociétés d'agriculture. Nous avons reçu plusieurs communications à ce sujet et l'opinion unanime est en faveur de notre système comme la seule base pratique sur laquelle doivent opérer nos sociétés d'Agriculture. Mais comme preuve de l'intérêt que nous portons à la marche progressive de nos sociétés de comté, nous sommes prêt à fournir gratuitement à chacune d'elles les lites de prix offerts à leur concours annuels et à leur parti de labour, pourvu qu'elles adoptent les dispositions qui précède. Ainsi que les bureaux de direction prennent hardiment la résolution de bien faire et nous les secondons dans la mesure de nos forces. Qu'ils n'oublient pas que le jour où la "Revue" disparaîtrait faute d'encouragement suffisant, les sociétés d'agriculture elles-mêmes cesseraient bientôt d'exister.



## ANIMAUX DE LA FERME.

## SOINS AUX ANIMAUX DOMESTIQUES.

## Les bœufs.

**J'**AI peu de chose à ajouter à ce que j'ai dit le mois dernier, relativement à l'entretien des bœufs d'engrais. Il y a cependant une ren arque utile à faire; un grand nombre d'agriculteurs laissent les déjections des bœufs et des vaches, séjourner aux jambes et aux fesses de ces animaux, imaginant que ces ordures attachés aux poils entretiennent une bonne santé et même poussent à la graisse: c'est une grave erreur. Il faut étriller et panser les individus de la race bovine comme on pansé et on étrille le cheval. Ces soins sont un peu pénibles, d'accord; mais les animaux s'en trouvent beaucoup mieux. La saleté ne convient ni aux bêtes ni aux hommes.

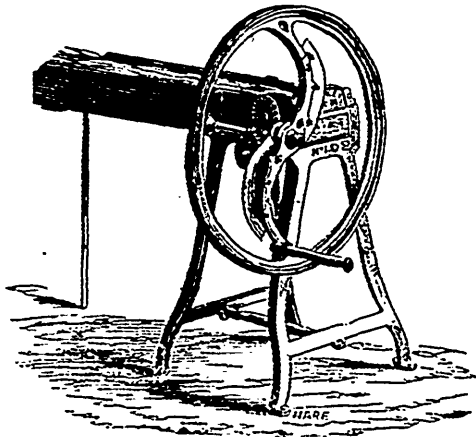
## Les vaches.

La nourriture des vaches, soit qu'on veuille tendre à la production du lait, soit qu'on veuille les engraisser, doit toujours être en proportion des résultats qu'on veut obtenir.

Il règne sur la valeur de la viande de vache un préjugé d'autant plus difficile à détruire, que des arrêtés municipaux récents tendent à le confirmer. Une vache assez jeune et bien portante fournit une chair au moins aussi succulente que celle du bœuf; si cette vache a été castrée, l'engraissement est plus rapide et la viande meilleure. Il ne faut donc jamais laisser passer sans protestation cette idée qui tend à faire déconsidérer la femelle du bœuf. Une vieille vache maigre ne vaut pas grand' chose: mais est-ce qu'un vieux bœuf maigre vaut davantage?

L'engraissement des vaches demande autant de soins que celui des bœufs.

Le vèlage est plus fréquent dans ce mois qu'en janvier. J'ai peu de chose à ajouter à ce sujet: j'ai dit que les vaches doivent être bien nourries avant le vèlage, si on veut obtenir de beaux produits et éviter bon nombre d'accidents. Lorsque la vache est à lait, il va sans dire que son régime ne doit pas être diminué au contraire car les animaux ne rendent que ce



Gravure No. 66.—Hache-paille à tranchants verticaux.

qu'on leur donne. M. Moll recommande pour ce moment des soupes qui conviennent parfaitement et qui ont pour résultat d'épargner le fourrage. Ces soupes se composent de fourrages quelconques coupés et hachés, que l'on fait cuire ou seulement tremper dans l'eau bouillante afin de les ramollir et les rendre plus facilement assimilables. Ceux que l'on emploie le plus souvent à cet usage sont: les balles de grains, les siliques de colza, le paille et le foin hachés; on y joint des racines de toute espèce, betteraves, carottes, pommes de terre cuites, des tourteaux d'huile, du grain concassé, du son, etc.

## LES ATTELAGES.

**L'**ORSQUE les travaux des attelages deviennent plus fatigants, il faut augmenter la provende des animaux et la rendre plus substantielle.

Pour les bœufs, on ajoute du bon foin à la ration de paille et de racines, qui n'est plus aussi nutritive qu'en automne.

Pour les chevaux, on a recours à un procédé qui est très-employé à Londres pour les chevaux d'omnibus, de louage, des chemins de fer, des brasseries, etc., et qui convient surtout lorsqu'un travail suivi ne permet pas aux animaux de prendre un repos assez long pour dormir et mangé à leur aise. On leur donne un mélange de foin, de paille hachée et d'avoine écrasée. A Paris, les chevaux de la Compagnie impériale des voitures, ceux du chemin de fer de l'Ouest et de quelques autres entreprises particulières sont nourries de cette façon. Les fourrages hachés et l'avoine écrasée sont plus facilement absorbés; l'avoine est entièrement digérée et assimilée, et peu à peu la ration peut être diminuée sans affaiblissement des animaux.

Je donnerai quelques chiffres comme démonstration pratique. M. Renault, le savant directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, a constaté, à Londres, des faits analogues. Je parlerai de ce que j'ai vu.

Je citerai le chemin de fer de l'Ouest. Les

attelages se composent de chevaux perchérons. Le service accéléré du camionnage occupe les chevaux 14 heures par jour ; le service des omnibus 6 heures. Voici les deux régimes de chevaux camionneurs :

ANCIEN REGIME.		NOUVEAU REGIME.	
	lbs.		lbs.
Avoine en grains...	24	Avoine écrasée....	14
Foin en bottes....	12	Foin haché.....	8
Son.....	2	Orge écrasée.....	8
Paille entière.....	14	Paille entière.....	12

Voici maintenant les deux régimes des chevaux d'omnibus.

ANCIEN REGIME.		NOUVEAU REGIME.	
	lbs.		lbs.
Avoine en grains...	18	Avoine écrasée....	10
Foin en bottes....	10	Foin haché.....	6
Son.....	2	Orge écrasée.....	6
Paille entière.....	12	Paille entière.....	12

Je parlerai encore d'une entreprise de laiterie dans Paris, dont le service se fait à grande vitesse. La distribution commence à minuit et finit à 9 heures du matin. Les chevaux vont toujours au trot ; on estime la charge pour un cheval à 1,750 kil. Voici les deux régimes :

ANCIEN REGIME.		NOUVEAU REGIME.	
	lbs.		lbs.
Avoine en grains...	20	Avoine écrasée....	15
Foin en bottes....	10	Foin haché.....	8
Paille entière.....	10	Paille haché.....	6

Son : 1½ gal. en toute saison Son : 1 gal. en été seulement.

Le nouveau régime dure depuis plus d'un an et les entreprises y trouvent une économie réelle. Les piqueurs, les conducteurs, les cochers que j'ai consultés n'ont nullement aperçus du changement de régime.

On hache la paille et le foin au moyen de l'instrument représenté par la fig. No. 22.

#### ENGRAISSEMENT DES OIES.

**L'**OIE est de toutes les volailles celle qu'on engraisse le mieux et le plus facilement ; il ne faut pas engraisser les oies plus tard qu'en novembre, parce que, dès qu'arrive la saison des amours, elles n'engraissent plus. On peut commencer en août. Avant de commencer l'engraissement, il faut les y préparer par une bonne nourriture, afin qu'elles soient bien en chair. Pour cela il faut, à la rentrée des champs, leur donner quelques grains de peu de valeur, comme du blé noir, de l'avoine, du maïs, et les faire barboter dans de l'eau à laquelle on ajoute un peu de farine commune ou de recoupe. Les betteraves crues les préparent très-bien à la graisse, c'est un aliment peu coûteux. On conduit alors les oies dans des chaumes où elles trouvent une quantité suffisante de grains. Lorsqu'elles sont en bon état, il faut les séquestrer, c'est-à-dire les placer dans un lieu obscur, silencieux et sain, et surtout les priver de toute distraction.

Si on doit vendre les oies mortes, il faut

les plumer sous le ventre avant de les mettre à l'engrais, parce qu'elles salissent leurs plumes en se couchant le ventre contre terre ; mais, si on doit les vendre vivantes, il ne faut pas les plumer, elles seraient déparées et perdraient de leur prix ; dans ce cas il faut redoubler de soins pour qu'elles aient une litière très-propre.

#### Nourriture.

On peut, pendant les huit premiers jours de l'engraissement, leur donner seulement à manger de l'avoine, et leur faire boire trois fois par jour de l'eau blanchie avec une farine quelconque. On leur donne cette nourriture dans de petites augettes en bois, longues, étroites et peu creuses, le long desquelles les oies peuvent se ranger à côté les unes des autres sans confusion. La construction de ces augettes est peu coûteuse, et très-préférable aux vases ronds dans lesquels on donne ordinairement aux oies leur nourriture et autour desquels elles se culbutent et se battent quelquefois pour en approcher avant leurs camarades, ce qui nuit beaucoup à leur engraissement. Le repas fini, on enlève les augettes pour que les oies dorment et digèrent sans préoccupation.

L'engraissement peut être fait entièrement ainsi, et vingt litres d'avoine par tête suffisent ; mais il est long, et, quoiqu'il paraisse moins coûteux, il l'est au moins autant qu'un engraissement fait avec des substances plus nutritives ; d'ailleurs les oies nourries avec l'avoine seule, et à la dose de vingt litres, ne sont pas arrivées à cet état complet de graisse qui les rends informes, on peut dire, et incapables de se tenir debout. Après six à sept jours de nourriture à l'avoine, on y ajoute des pommes de terre bouillies qu'on pétrit avec le grain et du lait caillé ; cinq ou six jours après on y mêle un peu de farine d'orge, de blé noir ou de maïs, des pois cuits ou concassés, des raves bouillies, etc., et on peut leur donner à boire du lait caillé mélangé de recoupe. En dix-huit ou vingt jours de ce traitement, à partir du jour où les oies ont été séquestrées, elles sont parfaitement grasses, et cet engraissement est peu coûteux. Si l'on veut rendre l'engraissement plus parfait encore, après le repas, la fille de basse-cour prend l'oie entre ses jambes et lui fait avaler, deux fois par jour, sept ou huit pâtons fait avec de la farine et des pommes de terre, en procédant comme je l'ai déjà indiqué pour les dindes.

Lorsque les oies sont arrivées à un état parfait de graisse, il faut les tuer tout de suite, car elles maigriraient.

**IMPORTANCE DES FOURRAGES.**

Le but de toute culture est de produire de céréales, c'est-à-dire du pain ; du bétail, c'est-à-dire de la viande ; et des plantes industrielles, c'est-à-dire du sucre, de l'alcool, de l'huile, de la toile, etc.

Mais le blé ne vient pas sans engrais, ou il vient mal et ne paye pas la peine et l'argent qu'il a coûtés ; les betteraves, le colza, le pavot le lin, ne poussent pas non plus sans engrais. Ce sont donc les engrais qui donnent au sol la fertilité convenable.

Or qu'est-ce qui produit les engrais ?—Le bétail.

Qu'est-ce qui nourrit le bétail ?—Les fourrages.

La base de toute bonne culture, c'est la production des fourrages. Sans fourrages, vous n'avez ni blé, ni plantes industrielles, parce que vous manquez d'engrais ; vous manquez d'engrais parce que vous n'avez pas de bétail.

Ce raisonnement me semble clair comme la lumière du soleil, et cependant on agit, comme si la production des fourrages n'avait qu'une importance secondaire.

Si le hasard a ménagé dans la propriété quelque prairie, tant mieux ; on les entretiendra pour nourrir les bêtes de travail, mais on ne cherchera pas à les étendre ; on s'en remettra aux pâturages pour nourrir le cheptel. La grande affaire du cultivateur, c'est de mettre en céréales de grandes surfaces de terrains qui coûtent beaucoup de travail, beaucoup de semence et rapportent fort peu.

Ces cultivateurs ignorent cette loi des terres cultivées en céréales : "Le sol rapporte non en proportion de l'étendue des surfaces ensemencées, mais en proportion de l'engrais appliqué à sa culture."

Qui fume beaucoup récolte beaucoup ; qui fume peu récolte peu ; qui ne fume point ne récolte rien.

C'est donc sur la culture des plantes fourragères que le cultivateur intelligent doit concentrer ses efforts.

Cultivons le plus de fourrages possible afin de nourrir le plus de bétail possible, qui nous donnera du lait, de la viande et du fumier, c'est-à-dire la prospérité de la ferme.

Nous possédons une foule de plantes fourragères dont les différentes espèces sont appro-

priées à toutes les variétés de terrain. Là où ne réussit pas la luzerne ou le mil vous semez le trèfle ou le ray-grass.

Le premier soin d'un cultivateur est donc de créer des prairies naturelles, et de les bien irriguer partout où il peut. L'irrigation est aux prairies ce que les fortes fumures sont aux terres à blé ; elle produit des effets vraiment merveilleux.

Puis on cultive des fourrages artificiels, fourrages vivaces ou fourrages annuels, selon les assolements, selon les terrains, selon les circonstances.

Si la terre est suffisamment fertile et assez profonde, on fait des racines, des betteraves, des navets, des pommes de terre.

Si la couche végétale est mince, si le sol est pauvre, après que le champ a porté un seigle ou un sarrasin, on sème du ray-grass, des lupins, etc.

Ainsi le but essentiel du cultivateur, c'est de créer des fourrages, afin d'entretenir du bétail ou des troupeaux.

Si l'a sous la main un sol calcaire, riche et profond, il pourra nourrir ce qu'on appelle le gros bétail.

Si la destinée lui a confié une terre pauvre, un sol ingrat, les sobres troupeaux de bêtes à laine, vivant de peu et fumant la terre pendant les parages de l'été, lui permettront d'améliorer sa propriété.

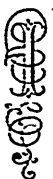
L'aptitude fourragère du sol est très-variable, et c'est par des recherches intelligentes, par des tâtonnements successifs, que le cultivateur apprendra quelle est la plante qui convient le mieux à la terre qu'il cultive.

Il ne faut pas se laisser décourager par les mécomptes. Les plus grands agriculteurs font encore des écoles ; seulement ils ne s'y font pas prendre deux fois.

Les cultivateurs ont donc à choisir, selon la nature des terrains dont ils disposent, les variétés de plantes fourragères qui conviennent le mieux à ces terrains.

Ils doivent prendre parmi ces fourrages ceux qui produisent le plus et qui exigent les moindres frais. Récolter beaucoup de fourrages au prix de beaucoup plus d'argent qu'ils ne rapportent, ce n'est pas améliorer sa terre, c'est se ruiner. Le problème à résoudre est donc celui-ci :

"Faire payer par le sol les améliorations qu'il reçoit."

**ECONOMIE DOMESTIQUE.****ORGUES OFFERTS EN PRIMES.**

L n'y a pas un curé qui en s'adressant à ses paroissiens ne puisse, dans un seul dimanche, trouver assez de souscripteurs à la "Revue Agricole" ou au "Canadian Agriculturist" au prix ordinaire de \$1 par année pour se procurer un orgue de \$90 ou même un instrument de \$200.

Combien de couvents obtiendraient le même résultat en s'adressant aux parents des élèves pour les engager à souscrire à nos publications ? Et il faut bien remarquer que répandre dans nos campagnes les saines notions

d'agriculture théorique et pratique c'est rendre au pays un immense service. Nous comptons donc sur plusieurs mille abonnés ainsi obtenus. Nos conditions étant trop avantageuses pour ne pas être comprises.

Nous publions la gravure des orgues que nous offrons afin que chacun juge de leur élégance. Les plus petits, avec cinq octaves, sont de \$90 et pour \$300 nous sommes en mesure de fournir un orgue assez puissant pour remplir les plus grandes églises de campagne.

Pour 90 abonnés à la "Revue Agricole" ou au "Canadian Agriculturist" au prix ordinaire

de \$1, nous offrons comme prime un petit orgue de 5 octaves se vendant à New York \$90.

Pour 150 Abonnés, un orgue plus puissant se vendant à New York \$150.

Pour 175 Abonnés, un orgue plus puissant se vendant à New York \$175.

Pour 200 Abonnés, un orgue plus puissant se vendant à New York \$200.

Pour 300 Abonnés nous offrons un orgue dont la puissance est assez grande pour accompagner un chœur de 200 voix, et qui se vend à New York \$300.

## ORGUES AMERICAINS

OFFERTS EN PRIMES PAR LA "REVUE AGRICOLE."

**L**ES remarques qui suivent au sujet de ces instruments si recherchés ne manqueront pas d'intéresser un grand nombre de nos lecteurs. Nous les invitons à en faire leur profit.

Cent un facteurs d'orgues de différentes espèces réclament chacun pour leurs instruments la supériorité sur ceux du monde entier. L'orgue Américain, étant encore nouveau, le public ne peut encore juger avec connaissance de cause, de ses imminentes qualités ou de ses défauts. Pour arriver à une appréciation bien motivée il faut partir d'une base appuyée sur certains faits bien connus.

C'est avec plaisir que nous consacrons l'espace nécessaire à l'insertion de ces faits, car nous savons qu'il n'y a pas une famille, une église, une maison d'éducation dans tout le pays qui ne soit intéressée à ce sujet. Nous savons également que c'est un véritable malheur pour aucune d'elles, de faire l'acquisition d'un orgue inférieur ou sans valeur qui sera la source d'une foule de contrariétés et d'ennuis. Nous savons que cet article nous vient d'une autorité tout à fait compétente et nous ne craignons pas de le recommander à nos lecteurs.

On nous demande souvent, qu'entendez-vous par "Orgues à anche?" Nous répondons: Ces orgues ne sont généralement, que les anciens harmoniums déguisés. Plusieurs de ces Orgues ont les mêmes soufflets, les mêmes anches, et la même disposition générale intérieure. Avec les soufflets placés de côté pour gagner de l'espace, les constructeurs ont tout simplement mis plus de luxe dans la boîte et donné un nom plus prétentieux à leurs instruments. Mais un orgue, pour être véritablement un *Orgue*, doit avoir un coffre à air ou réservoir distinct des soufflets dans lequel s'adaptent les anches: De manière que le son puisse prendre de l'ampleur et ressembler celui des Orgues avec tuyaux. Et c'est là le seul moyen connu d'obtenir ce résultat.

Il n'y a rien d'ennuyeux pour un organiste comme les sons saccadés d'un instrument ressemblant toutes les variations du jeu des soufflets, ce qui est toujours le cas lorsque les anches s'adaptent directement aux soufflets et non au réservoir d'air. Cependant quelques facteurs ont l'effronterie de prétendre que cette disposition est désirable, comme s'il n'était pas préférable de donner l'expression au moyen d'une pédale spécialement construite dans ce but.

De fait tous les Orgues ainsi construits avec les anches s'adaptant directement aux soufflets n'est pas autre chose qu'un immense accordéon, encusé différemment. Et aussitôt que les artistes sauront qu'il n'en coûte pas plus d'avoir un Orgue véritable qu'un Orgue simulé, ils ne feront plus l'acquisition de ces instruments détestables.

Le grand soufflet double est un perfectionnement important, car il permet de donner l'air nécessaire avec une extrême facilité, soit avec les deux pieds dans les passages à grand orchestre, soit avec un pied seulement dans les passages ordinaires. L'exécutant peut ainsi changer de pied et n'éprouve aucune fatigue.

Pour les anches, elles doivent être accordés avec savoir, autrement toutes les autres dispositions avantageuses de l'instrument ne sauraient donner un beau son.

Maintenant la question se présente. Où peut-on se procurer un instrument possédant toutes les qualités essentielles que nous venons de mentionner? Il n'y en a qu'un qui les réunisse toutes: c'est l'*Orgue Américain* fabriqué par S. D. et de W. Smith de Boston, dont M. Sibéria Ott est l'agent en gros No. 783 Broadway, New York. Ces Orgues ont un coffre à air, occupant toute la largeur de l'instrument et construit de manière à faire vibrer le son en ajoutant beaucoup à sa beauté.

A cette disposition particulière brevetée par les manufacturiers sont dues, en grande partie, l'ampleur et la richesse de ton tout à fait sans égales, si hautement vantées par toutes les personnes qui ont entendu ces Orgues. Ils possèdent encore les plus grands soufflets employés jusqu'ici, ce qui est, un point important. Tous les détails de leur construction sont surveillés avec un soin minutieux, rien n'est épargné ni en argent ni en travail pour faire des Orgues Américains des instruments parfaits au point de vue de l'exécution. Aussi d'après la vente immense qu'il s'en fait aujourd'hui, ils promettent de le maintenir longtemps encore dans la haute position que leur a valu, dans le monde musical, leurs imminentes qualités.

Nous engageons les personnes désireuses de se procurer ces Orgues de s'adresser à M. Sibéria Ott, l'agent en gros, No. 783 Broadway, New York, persuadés que nous sommes, qu'avec son empressement ordinaire, il saura leur donner tous les renseignements désirables et leur faire parvenir les circulaires donnant les plus grands détails sur ces magnifiques instruments.

Désireux de mettre les Orgues Américains à la portée de tous ses souscripteurs, la direction de la Revue Agricole les offre en prime à ses nombreux abonnés. Il n'y a pas un couvent, pas un collège, pas une église qui ne puisse se procurer un de ces Orgues avec un peu d'initiative. En plaçant 90 abonnements à notre Journal au prix ordinaire de \$1 parmi les élèves des maisons d'éducation, parmi ses paroissiens, un curé, quelque pauvre qu'il soit, pourra se procurer un Orgue de \$90, et relever ainsi les cérémonies religieuses de son ministère. Pour un plus grand nombre d'abonnés nous donnerons des Orgues d'un prix correspondant. Jamais occasion aussi favorable ne s'est présentée et nous engageons fortement les intéressés à profiter de nos offres avant qu'il ne soit trop tard.

## REVUE COMMERCIALE.

## COMPTABILITE AGRICOLE.

Il n'y a pas d'agriculture sérieuse sans comptabilité.

La comptabilité est l'instrument à l'aide duquel on peut se rendre compte de ce qu'on fait. Quel est l'homme qui consentirait à marcher sans savoir où il va ? à donner de l'argent à la terre sans savoir ce que cet argent devient ? Cependant nous voyons tous les jours des cultivateurs qui ne tiennent aucune espèce de note de l'argent qu'ils donnent ni de l'argent qu'ils reçoivent.

Dès le siècle dernier, les fermiers anglais avaient, en général, une comptabilité très-bien tenue. Ça été la source de tous leurs succès.

Pour une culture pauvre, un carnet où sont portées les recettes et les dépenses, peut, à la rigueur, être suffisant; on peut se contenter de ce qu'on appelle une tenue de livres en partie simple. Une double addition et une soustraction lui donnent, à la fin de l'année, le résultat de sa situation.

Mais, si l'exploitation est plus compliquée, si elle se compose de cultures diverses, d'engraissement et d'élevage de bestiaux, alors la tenue en partie double devient nécessaire. Il ne s'agit plus de connaître le résultat d'une opération unique, basée sur des cultures uniformes, il faut établir séparément le prix de revient pour chacune des opérations différentes qui constituent l'ensemble de l'exploitation. On peut perdre sur une chose et gagner sur l'autre. Il est donc important de connaître parfaitement l'opération qui a réussi afin de pouvoir la recommencer dans les mêmes conditions, et l'opération qui a manqué afin de rechercher les causes d'insuccès et de changer les conditions de culture ou d'élevage ou de renoncer au besoin à une branche improductive.

## MARCHÉ DES BOIS DE CORDE.

Bois du Haut-Canada, longueur moyenne 3 à 3½ pieds.

Erable	\$6.55 à \$7.00
Merisier	6.00 à 6.50
Hêtre rouge	5.25 à 5.50
Epinette	4.00 à 0.60

Bois d'en Bas, longueur moyenne 2½ à 3 pieds. ☛

Erable	\$6.00 à \$6.50
mité	5.00 à 5.50
Merisier	5.00 à 5.50
mité	5.00 à 0.00
Hêtre	5.00 à 5.25
Epinette	3.00 à 3.50
Fruche	2.25 à 3.00
Tourbe pressée, le tonneau, livre à domicile	5.00 à 0.00

## PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

	s	d	s	d
Farine de blé de campagne 100 lbs.	20	0	d	20
Farine d'avoine	14	0	d	15
Farine de blé d'inde (Ohio)	12	0	d	13
Farine de sarrazin	14	0	d	15
Orge nouvelle, au minot	4	6	d	5
Pois	4	6	d	5
Avoine par 40 lbs	2	6	d	2
Sarrazin	3	9	d	3
Blé d'inde (Canada)	4	6	d	5
Seigle	0	0	d	0
Graine de Lin	6	6	d	6
Graine de Mil	8	6	d	9
Dindes (vieux) au couple	8	0	d	10
Oies (vieilles) au couple	5	0	d	8
Canards, au couple	3	6	d	4
Canards (sauvages)	0	0	d	0
Poules	2	6	d	3
Pigeons domestiques	1	0	d	1
Lievres	1	00	d	1
Bœuf à la lb	0	6	d	0
Lard à la lb	0	6	d	0
Mouton à la lb	0	5	d	0
Agneau au quartier	4	6	d	5
Veau à la lb	0	10	d	0
Beurre salé à la lb	0	10	d	0
Patates, au sac	3	9	d	4
Navets	0	0	d	0
Oignons au minot	3	9	d	4
Sucre d'étable à la lb	0	5	d	0
Sirop d'érable au gallon	0	0	d	0
Miel à la lb	0	7	d	0
Saindoux à la lb	0	8	d	0
Œufs frais à la douzaine	1	3	d	1
Haddock à la lb	0	3	d	0
Harengs frais à la lb	0	0	d	0
Saumon frais à la lb	0	0	d	0
Perdrix, au couple	2	3	d	3
Huitres du Golfe St. Laurent, le baril	\$3.00	d	\$4.00	
Bœuf par 100 lbs	\$5.00	d	\$7.00	
Lard frais par 100 lbs (préparé)	\$6.50	d	\$7.75	
Pommes au baril	\$3.00	d	\$8.40	

## MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Bœuf, 1ère qualité par 100 lbs.	\$6.00 à 7.00
"    2e et 3e qualité.	4.00 à 5.00
Vaches à lait.	25 à 35
"    extra.	35 à 50
Veaux, 1ère qualité.	8 à 10
"    2e qualité.	6 à 8
"    3e qualité.	2 à 4
Moutons, 1ère qualité.	4 à 7
"    2e qualité.	3 à 4.30
Agneaux, 1ère qualité.	3 à 4
"    2e qualité.	2 à 3
Cochons, 1ère qualité.	5.00 à 7.00
"    2e qualité.	4 à 5

## MARCHÉ AU FOIN.

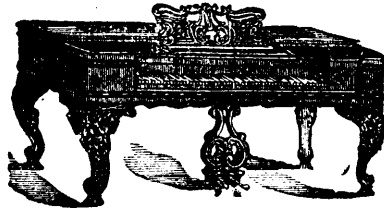
Foin, 1ère qualité per 100 bottes.	7 à 8
"    2ème qualité.	5 à 7
Paille, 1ère qualité.	5 à 6
"    2ème qualité.	4 à 5

## MARCHÉ DES CUIRS.

Cuir 'a semelle, No, 1, ....la livre	23	25	cts.
"    "    2, ....	20	22	
Slaughter.....	26	27	
Cuir à harnais.....	32	34	
Vache cirée, légère.....	45	46	
"    forte.....	45	47	
Vache à grain.....	46	48	
Buff.....le pied.	15	16	
Peuple.....	15	16	
Patent.....	13	20	
Vache fendue.....la livre.	25	33	
Veau ciré, léger.....	65	70	
"    lourd.....	75	80	
Peaux de mouton.....	25	23	

# PIANOS DE BOARDMAN, GRAY & Cie.

SIBERIA OTT, Agent en gros, No. 783 Broadway, N. Y.



Le Soussigné, récemment associé de cette maison bien connue, a établi une

**AGENCE EN GROS, 783 BROADWAY, NEW YORK,**

Où il recevra avec plaisir les commandes de ses amis et du public et surtout des personnes qui ont déjà si libéralement patroné la maison. Il fournira ces instruments supérieurs, au commerce,

## EN GROS ET EN DETAIL, AUX PRIX LES PLUS BAS.

Construits à l'aide du cadre métallique, fondu d'une seule pièce, ces pianos distancent tous les autres en solidité, en élégance et par la supériorité du ton.

### Cadre Métallique isolé.

Le cadre métallique, formant la partie supérieure du piano, est fondu d'une seule pièce, donnant de la force là où il y a tension, un plus grand nombre d'octaves dans une boîte plus petite et plus élégante. La tension des cordes se faisant entièrement sur le cadre métallique, isolé des parties vibrantes, celles-ci donnent une vibration parfaite. La boîte du piano est mince comme le bois d'une guitare ou d'un violon et donne un son doux et mélodieux, à la fois profond, puissant et ample. Ces instruments sont les seuls pianos dont le cadre métallique est entièrement isolé du contact des parties vibrantes. Leur haute réputation est maintenant solidement établie dans le monde entier et les facteurs ne redoutent la concurrence d'aucune autre maison du genre. De fait ils demandent la comparaison, persuadés qu'ils sont de la supériorité des instruments, sortis de leurs ateliers.

### Ils sont spécialement adaptés aux climats chauds ou froids,

Car les températures extrêmes ne les affectent pas de manière à les désaccorder. Les cordes et le cadre étant métalliques, la contraction et l'expansion s'égalisent sous l'influence de la chaleur et du froid. La tension des cordes rencontrant la résistance du cadre métallique, les climats chauds n'ont aucune influence sur ces instruments.

Leur supériorité ressort de la comparaison avec les anciens instruments double cadre en bois nécessairement épais et retenus par des renforts considérables pour résister à la forte tension des cordes. Comme conséquence nécessaire de cette construction, ces pianos n'avaient aucune élégance et étaient très-difficiles à transporter. La température agissant différemment sur les parties en bois et sur les parties en fer, ces variations étaient désastreuses pour ces instruments.

**CES PIANOS SONT GARANTIS DONNER ENTIÈRE SATISFACTION.**

### PETITS PIANOS DE SALON.

SON PLEIN, DOUX, AMPLE—TOUCHE FACILE ET ELASTIQUE—CONSTRUCTION ELEGANTE ET ENJOLIVEE.

Le No. 1 Sept Octaves, a une longueur de six pieds sur trois pieds de largeur. Le No. 2, Sept Octaves, a six pieds et six pouces sur trois pieds et trois pouces. COINS ARRONDIS, PARFAITEMENT TRAVAILLES.

No. 1.—Sept Octaves, Clavier de C. à C., magnifique boîte de bois de Rose.....\$400  
No. 2.—Sept Octaves, Clavier de C. à C., magnifique boîte de bois de Rose.....\$450

### PIANOS "PETIT BIJOU."

BOITES MAGNIFIQUES EN BOIS DE ROSE, PIEDS SCULPTES, RICHES MOULURES—Ces pianos sont d'une parfaite élégance pour les petits Salons.

Six Octaves et un tiers, Clavier de F. à A., longueur de cinq pieds huit pouces sur deux pieds neuf pouces de largeur.....\$400  
Sept Octaves, Clavier de C. à C., longueur de six pieds sur trois pieds de largeur.....\$450

**CES PIANOS SONT OFFERTS EN PRIMES**

PAR LA "REVUE AGRICOLE" ET LE "CANADIAN AGRICULTURIST."

S'adresser au Bureau pour les renseignements.





**TAUREAU COURTES CORNES  
PUR-SANG.**

Baron Rentrow, rouge et blanc, âgé de 3 ans avec généologie complète, premier prix des taureaux d'un an, à la dernière Exposition Provinciale Agricole de Montréal, acheté du célèbre éleveur John Snell, Haut-Canada, sera vendu à des conditions faciles par le propriétaire.  
D. McKINNAN,  
Bute, P. O. Mégantic—Quebec.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE  
COMMERCIAL UNION.**

Bureau Principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.  
Bureaux de la Succursale—385 et 387, Rue S. Paul, Montréal.  
CAPITAL...\$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.  
FONDS DEPOSES EN CANADA ... \$50,000

**DEPARTEMENT CONTRE LE FEU.**

Assurance accordée sur les Effets de Ménage et les articles de commerce à taux modérés.  
**DEPARTEMENT SUR LA VIE.**  
Le succès de ce département est sans précédent, vu que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par cent des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE.,  
Agents Généraux pour le Canada.  
FREDERICK COLE, Secrétaire.  
A. TELLIER, Sous-Agent.

**MACHINE A FABRIQUER LES  
BRIQUES DE SWORD.**

**\$1 LE 1,000 BRIQUES.**  
La terre est mise directement du sol dans la machine sans préparation.  
S'adresser pour les circulaires à la Compagnie "Pittsburgh Brick Machine Manufacturing Company," 359, Liberty Street, Pittsburgh, Pa.

**\$1,000,000 EN MONTRES !**

En vente d'après le système populaire d'un seul prix, donnant à chaque personne une jolie et excellente montre, pour la modique somme de dix piastres, sans égard à sa valeur, payable ce si l'on est parfaitement satisfait.

100 Montres d'or [Hunting].....	250 à	1,000
100 do do [boitiers magiques].....	200 à	500
100 do pour dames en émail.....	100 à	300
200 do [Hunting] chronométrés.....	250 à	300
200 do d'or patentes anglaises.....	200 à	250
300 do d'or, Duplex [Hunting].....	150 à	200
500 do d'or, américaine do.....	100 à	250
500 do d'argent [Hunt. Levers].....	50 à	150
500 do d'argent [do Duplexes].....	75 à	250
500 do d'or pour dames.....	50 à	250
1000 do d'or [Hunting Lephies].....	50 à	75
1000 do de toutes sortes.....	50 à	100
2500 do d'argent [Hunting].....	25 à	50
5000 do assorties de toute espèce.....	10 à	75

Par cette arrangement une personne peut avoir pour \$10, une montre qui peut en valoir \$1000. Il n'y a aucune partialité.  
Nous désirons nous défaire immédiatement du superbe stock et-dessus décrit. Des certificats nommant les articles sont mis sous enveloppe scellées et bien mêlées. Les porteurs ont droit aux articles mentionnés sur leurs certificats en payant \$10, quand bien même que une montre vaudrait \$1,000 ou moins. Le retour d'aucun de nos certificats donne droit à l'article y mentionné sur paiement, sans égard à sa valeur, et comme pas un seul article inscrit sur les certificats ne vaut moins de \$10, il est facile de se convaincre de suite que ceci n'est pas une Lotterie, mais une transaction honnête et légitime, à laquelle le plus dédaigné peut participer sans aucune crainte.  
Un simple certificat est envoyé par la poste [affranchi] sur réception de 25 cts., cinq pour \$1, onze pour \$2, trente-trois et un joli premier pour \$10, un cent et une magnifique montre pour \$15. Pour les agents et ceux qui sont sans occupation, c'est une bonne occasion de faire de l'argent. C'est une affaire conduite légitimement et dûment autorisée par le gouvernement et ouverte à la plus scrupuleuse surveillance.  
Esquivez-vous.  
WRIGHT, BRO. & CIE., Importateurs,  
161, Broadway, New-York



**LE COUSSIN ELASTIQUE BREVETE.**

Les éleveurs et propriétaires de chevaux sont tous intéressés dans une nouvelle invention connue sous le nom de "Coussin Elastique Breveté de Hall," pour la protection du pied du cheval. Il est fait en gutta-percha et empêche les pierres de se loger dans le pied, ainsi que la neige en hiver. Le Coussin Elastique peut être disposé de manière à empêcher un cheval de se tailler. Les pieds sensibles s'en trouveront très-bien surtout sur les routes macadamisées et dures. Plusieurs maladies du pied peuvent être ainsi guéries par l'emploi du Coussin Elastique.  
S'adresser à l'agence générale,  
HALL & MORSE,

**FABRIQUE D'INSTRUMENT  
TOIRE DE MASSEY.**

Cette fabrique à constamment en dépôt un nombre considérable de charrues ordinaires, Polysocs, Extirpateurs, Tarares, Arrache-souchee, Moulins à farine portatifs, Coupe-paille, Machines à battre, Manèges.

**LA NOUVELLE FAUCHEUSE BREVETE DE WOOD,**

Qui a mérité à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867, la seule médaille d'or offerte en prix.  
La moissonneuse à râteau automate, breveté de Wood.  
S'adresser à H. A. MASSEY,  
Newcastle Ontario.



**LA ROYALE,**

Compagnie d'Assurance sur la VIE et sur la PROPRIETE.

CAPITAL.....£2,000,000 Stg.  
REVENU ANNUEL PLUS DE... £700,000 Stg.

Edifices et toute espèce de propriétés assurées contre les pertes et les dégâts causés par le feu, à des conditions avantageuses.  
Polices d'Assurance sur la Vie émancées à des conditions très-favorables. Aucune prime supplémentaire pour services militaires dans la défense du pays, non plus que pour traverser l'Océan.  
Réclamations réglées avec promptitude.  
H. J. BOUTH, AGENT,  
J. L. BRAULT,  
Assist. Gérant, Départ. Français.

**COMPAGNIE AETNA  
D'ASSURANCE SUR LA VIE.**

Cette Compagnie, créée en 1820, offre des avantages particuliers aux personnes désireuses d'assurer leur vie.  
Les profits sont considérables, et diminuent de moitié les paiements annuels.—Les profits sont payés annuellement aux assurés et non pas aux décès comme cela se pratique par plusieurs compagnies.—BUREAU: Coin voisin du Bureau de Poste.  
L. PEDLAR & CIE.,  
Agents Généraux.

**LE CATALOGUE DES  
GRAINES de FLEURS CHOISIES**

DE GEORGE SHEPHERD, MONTREAL.  
Comprenant toutes les variétés nouvelles et populaires destinées à l'embellissement des jardins et des serres.  
Les Graines Potageres comprennent toutes plantes dont la culture est désirable pour l'alimentation de la famille.  
Les Grains et Graines des Champs se composent de toutes les variétés qui ont jusqu'à ce jour donné la plus grande satisfaction.  
Fleurs Naturelles Dessechées, Importées pendant le mois de Novembre, elles forment d'élégants bouquets, des couronnes et de charmants paniers.—Demandez le Catalogue.

**MACHINES A TRICOTER.**

Une Paire de Bas Tricotées dans UNE DEMI-HEURE.

Ces machines sont manufacturées par la Compagnie

Dalton Knitting Machine Company,  
259 BROADWAY, N. Y.

Pour agences et circulaires décrivant la machine à tricoter, s'adresser à

JAS. BOOGS,  
Secrétaire.

**ECONOMIE DE \$100 PAR ANNEE**

Par toute famille qui possèdera une boîte de Remède Homéopathique du Docteur Humphrey. Avec ce remède vous pouvez guérir les neuf-dixième de toutes les maladies qui peuvent attaquer la famille, en vous épargnant aussi les souffrances, les pertes de temps et les comptes du médecin. Le prix est de \$10 et la Boîte Homéopathique est envoyée franc de port par express sur réception de ce montant. Adressez:

HUMPHREY'S  
HOMEOPATHIC MEDICINE, CO.,  
562, Broadway, New York.

**REPRODUCTEURS P J R NG.**

**AVENDRE,**

6 Veaux Courte-Cornes de 6 à 10 mois.  
30 Bœliers d'un an Leicester, Costwold et Lincolnshire, pesant de 250 à 320 livres.  
30 Porcelets Berkshire améliorés, 2 à 4 mois.  
Catalogue du troupeau Courtes-Cornes envoyée sur demande.  
JOHN SNELL,  
Edmonton, P. O., Ontario.

**\$2.50 LES 100 LIVRES.**

**Superphosphate Canadien.**

IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS.  
2,000 livres de Superphosphate Canadien équivalent à 200 voyages de bon Fumier.

Cet engrais est facile à employer et donne d'Excellentes récoltes au plus bas prix possible.

Les cultivateurs peuvent obtenir cet engrais chez les marchands où ils sont dans l'habitude de faire des affaires.

E. L. SNOW,  
Manufacturier,  
MONTREAL.

**MAGASIN DE**

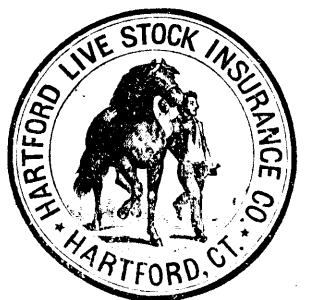
**GRAINES DE SEMENCES**

Au-dessus du Marché Ste. Anne,  
MONTREAL.

Instruments Aratoires—(Grains de semences, Graines de Fleurs et de Jardin)—(Grains, Superphosphates et autres engrais artificiels).

Le soussigné ayant maintenant un vaste magasin, est prêt à fournir les meilleurs grains de semence, ainsi que les machines à faucher, à moissonner et à battre.

WM. EVANS,  
Grainetier de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.



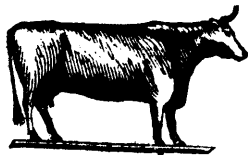
Assurer toutes espèces d'animaux contre la mort et le vol.

A. R. BETHUNE, Agent, Montreal.



# GIROUETTES METALLIQUES DE CUSHING & WHITE.

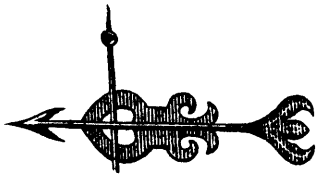
Le prix comprend les boules et les points card'naux.



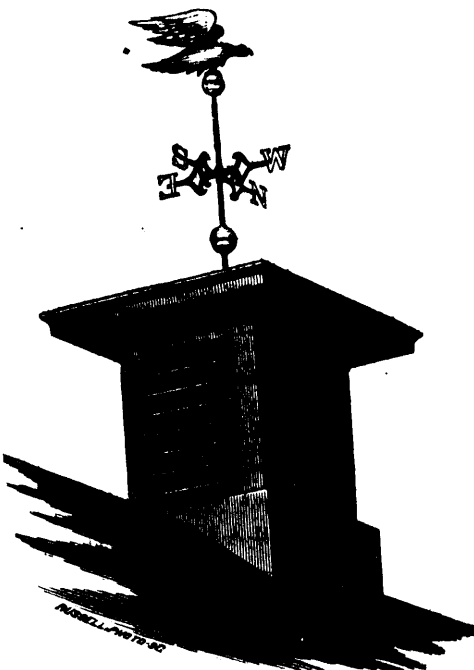
No. 21.—29 pou. long.—\$22.



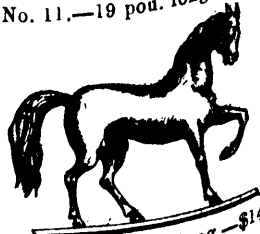
No. 9.—30 pou. long.—\$14.



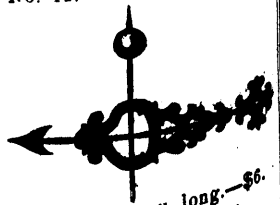
No. 61.—26 pou. long.—\$11.



No. 11.—19 pou. long.—\$19.



No. 12.—17 pou. long.—\$14.



No. 19.—16 pou. long.—\$6.

## DOREES AVEC DES FEUILLES D'OR A VINGT-TROIS CARATS

Garanties sous tous les rapports. Manufacturées et vendues en gros et en détail à Watham, Massachusetts. Les personnes désireuses d'acheter peuvent s'adresser au Bureau de la "Revue Agricole" pour des échantillons et des renseignements.

### SIMILIA SIMILIBUS CURANTUR.

## LES REMEDES HOMEOPATHIQUES D'HUMPHREY.

Après une longue expérience, sont un magnifique succès. Simples—Prompts—Efficaces et surs. Ils conviennent seuls à un emploi général. Si simples qu'il est impossible de se tromper en les administrant; si inoffensifs qu'ils ne peuvent faire mal et si efficaces qu'ils sont parfaitement sûrs. Ces remèdes recommandés par les plus hautes autorités médicales, donneront toujours la plus entière satisfaction.

Nos.	Cents.
1	Guérit les Fièvres, Congestion, Inflammations..... 25
2	Les vers, les fièvres et les coliques..... 25
3	Les pleurs, les coliques..... 25
4	La diarrhée des adultes ou des enfants..... 25
5	Les dysenteries, Tranchées, coliques..... 25
6	Le cholera morbus, vomissement..... 25
7	Les toux, rhumes, bronchites..... 25
8	Les névralgie, maux de dents..... 25
9	Les maux de tête, vertiges..... 25
10	Les dispepsie, accès de bile..... 25
11	Indispositions mensuelles douloureuse..... 25
12	Autres indispositions..... 25
13	Les Croupes, toux, respiration embar..... 25
14	Les humeurs, Erysipèles, Eruptions..... 85
15	Le Rhumatisme, les douleurs Rhumatis..... 25
16	Les fièvres intermittentes, tremblantes..... 50
17	Les Hémorrhoides ordinaires..... 50
18	L'ophtalmie, maux d'yeux, vue faible..... 50
19	Rhume de cerveau aigu ou chronique..... 50
20	Coqueluche, toux violente..... 50
21	Asthme, respiration oppressés..... 50
22	Coulement d'oreille, surdité partielle..... 50
23	Ecrouelles, élargissement des glandes..... 50
24	Débilité générale, faiblesse physique..... 50
25	Hidropisie, sécrétions peu abondantes..... 50
26	Mal de mer, étourdissements..... 50
27	Maladie des reins, la pierre..... 50
28	Debilité nerveuse..... 50
29	Maladie de la bouche, chancre..... 1.00
30	Faiblesse des organes urinaux..... 50
31	Périodes pénibles avec Spasmes..... 50
32	Douleurs..... 50
33	Epilepsie, Spasmes, Danse de St. Guy..... 1.50
34	Diphthérie, gorge ulcérée..... 50

**BOITES DE FAMILLE.**  
En marocain ou en bois de rose, de 35 à 70 pieds contenant des remèdes pour toutes les maladies ordinaires auxquelles une famille est exposée avec livre d'instructions..... De \$10 à \$35  
Boîtes de famille et de voyage plus petites avec 20 à 28 fioles..... De \$5 à \$8  
Remèdes pour guérir et prévenir toutes les maladies secrètes, dans des boîtes de poche ou des fioles..... De \$2 à \$5

**LES EXTRAITS DE POND,**  
Guérissant les brûlures, contusions, boiteries, douleurs, maux de gorge, entorses, maux de dents, maux d'oreille, névralgie, rhumatisme, lumbago, hémorrhoides, clous, maux d'yeux, seignement des pommuns, du nez, de l'estomac ou des hémorrhoides, cors, ulcères et écorchures..... Prix 50 cents à \$1.75.  
Ces remèdes, les extraits de Pond exceptés, sont envoyés franco à toutes les parties du pays, par la poste ou l'Express, sur réception du prix.

Adressez, Humphreys Specific Homeopathic Medicine Co. Bureaux et Dépot, No. 562 Broadway, N.Y. HENRY SIMPSON & CIE., AGENTS EN GROS, MONTREAL. KENNETH, CAMPBELL & CIE., MUIR, AGENTS A MONTREAL.

**REMEDES VETERINAIRES.**  
Pour la guérison des maladies des chevaux, bêtes à cornes, bêtes à laine, porcs et des chiens.  
Contenu dans des fioles ovales d'un onces avec instructions complètes, chaque fiole contenant cent doses.  
A. A.—Guérit les congestions et les inflammations..... \$1.00  
B. B.—Guérit les fourbures, courbes, la morve..... \$1.00  
C. C.—Guérit la gourme, le farcin, la morve..... \$1.00  
D. D.—Guérit les maladies de vers de toutes les espèces..... \$1.00  
E. E.—Guérit la toux, le souffle, les inflammations de pommuns, enflam..... \$1.00  
F. F.—Guérit les coliques, enflam..... \$1.00  
G. G.—Provient l'avortement des juments, vaches ou brebis..... \$1.00  
H. H.—Guérit toutes les maladies des reins, de la vessie, ou des organes urinaux..... \$1.00  
I. I.—Guérit toutes les maladies de la peau ou éruptions..... \$1.00  
J. J.—Guérit toutes les maladies de digestion, perte d'appétit, noir avec ci-dessus..... \$10.00  
Boite Vétérinaire en noyer, noir avec livre d'instructions et tous les remèdes ci-dessus..... \$10.00  
Par la poste ou l'Express, franco, sur réception du prix en détail.  
Adressez, Humphreys Specific Homeopathic Medicine Co., 562 Broadway, N.Y.

Ces remèdes sont offerts en Primes par la "Revue Agricole." S'adresser au Bureau pour les échantillons et les renseignements.